



# Rapport annuel 2023

LES SAUVETEURS EN MER



## ÉDITORIAL

**E**n six ans, le nombre d'interventions de sauvetage de la SNSM a crû de 39 %. Cette croissance continue interroge et ses causes sont sans doute multiples : plus de fréquentation des littoraux, plus de loisirs nautiques à risques, moins de préparation et de précautions face aux dangers de la mer, de la marée et des côtes ?

La SNSM y trouve la pleine justification de son activité opérationnelle et de son engagement bénévole au service de la sécurité maritime. Nos sauveteurs sont majoritairement des actifs, et très peu sont désormais issus des professions maritimes, comme ils l'étaient naguère. Nous leur proposons un parcours de formation très complet, les qualifiant pour toutes les fonctions qu'ils occupent à bord des navires de sauvetage, ou sur les plages dont ils assurent l'été la surveillance, afin qu'ils puissent accomplir leurs missions avec l'efficacité requise, et en toute sécurité.

*« Le capital de sympathie et la générosité du public envers les Sauveteurs en Mer ne se démentent pas »*

Ces parcours rigoureux de formation et ces qualifications ont été homologués par l'État et inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles. La SNSM a ainsi été reconnue comme un organisme de formation professionnelle.

Le renouvellement de nos navires anciens constitue un enjeu essentiel, qui participe à la fois à l'exécution en sécurité de missions comportant par nature des risques souvent vitaux, et à la motivation et la fidélisation des bénévoles. Ces nouveaux navires doivent être à la fois performants, rustiques, redondants et bien adaptés à la diversité des missions de sauvetage et des conditions de mer rencontrées sur nos côtes métropolitaines et ultra-marines.



Leur construction industrielle permettra d'obtenir un rythme accéléré de livraisons, à la satisfaction de nos sauveteurs bénévoles.

En 2023, notre Assemblée générale a voté le lancement d'une démarche environnementale, dans une initiative spontanée et comme acteur responsable. Nous établissons dans un premier temps notre empreinte carbone, en mesurant nos émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Dans un deuxième temps, nous étudierons des scénarios volontaristes de réduction de cette empreinte. En parallèle, nous nous attacherons à identifier les actions à conduire pour mieux préserver la biodiversité marine et littorale, tant par nous-mêmes que via la sensibilisation du grand public.

Le capital de sympathie et la générosité du public envers les Sauveteurs en Mer ne se démentent pas. Ils témoignent de la reconnaissance de nos donateurs et partenaires pour le dévouement de nos bénévoles à l'œuvre du sauvetage en mer.

**Emmanuel de Oliveira**

Président de la SNSM

# Table des matières

<b>ÉDITORIAL</b>	<b>02</b>
<b>2023 EN SYNTHÈSE</b>	
A - CHIFFRES CLÉS	04
B - TEMPS FORTS	06
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023</b>	
A - MISSIONS SOCIALES	
1 - Sauver	13
2 - Former	18
3 - Prévenir	26
B - SOUTIEN AUX SAUVETEURS	
1 - Opérationnel et technique	28
2 - Administratif	36
<b>RAPPORT FINANCIER 2023</b>	<b>38</b>
<b>ORGANISATION</b>	
A - LA SNSM À LA LOUPE	53
B - LA GOUVERNANCE	57
C - ILS NOUS SOUTIENNENT	61



# 2023 en synthèse

## Chiffres clés

### 3 MISSIONS



## sauver

# 27 411

personnes prises en charge

**10 653**  
personnes  
secourues en mer  
et sur les plages

**1 673**  
personnes prises  
en charge  
lors de DPS\*

# 9 256

interventions de sauvetage

**7 063**  
sauvetages  
en mer et  
sur les plages

**2 193**  
interventions  
lors de DPS\*

\* Dans le cadre de dispositifs prévisionnels de secours et sécurités nautiques.

\*\* Sauveteurs SNSM mis à disposition de la Sécurité civile et de la gendarmerie.



## former

# 13 894

formations délivrées

**8 609**  
formations  
initiales

**5 285**  
formations  
continues

au Pôle national de formation  
à Saint-Nazaire et dans les  
structures locales.



## prévenir

# 2 541

missions de sécurité civile

**137 sécurités  
nautiques**

**2 389 DPS\***

# 17 959

journées de prévention  
des bénévoles de la SNSM

# 210 000

bracelets de plage distribués

# La SNSM, c'est...

## 11 000

bénévoles

**6 200**  
répartis dans  
**188 stations**  
et  
**18 antennes**  
**saisonnnières**

**4 400**  
**dans les 32 CFI**  
(centres de formation  
et d'intervention)

**400**  
**autres**  
(bénévoles au  
siège parisien,  
en délégations  
départementales,  
et bénévoles  
occasionnels)

*Ressources  
financières de*

## 71,3 M€

*hors valorisation du bénévolat*

*dont 60% provenant de la  
générosité du public*

## 130

salariés (effectifs à fin 2023),

**répartis ou rattachés à 4 sites**  
**(Saint-Nazaire, Saint-Malo,**  
**Palavas-les-Flots et Paris)**

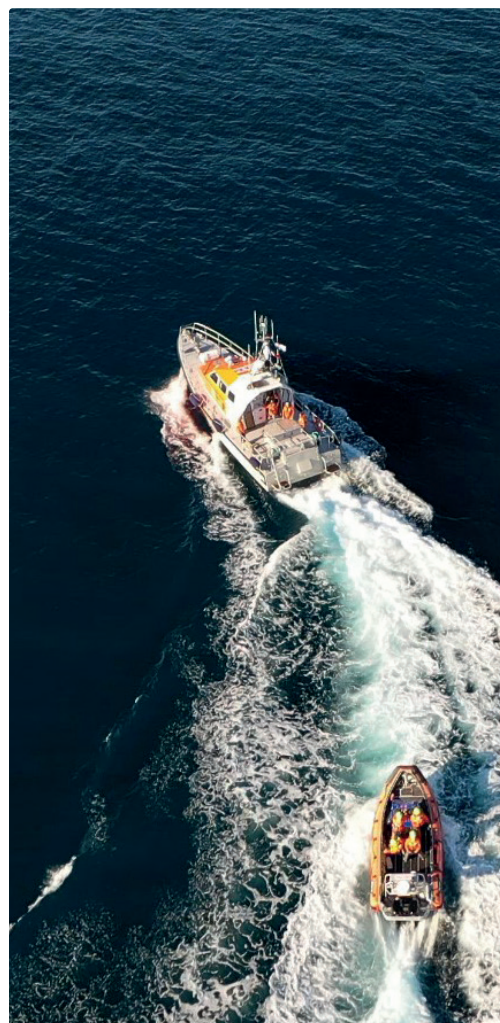
## 756

embarcations de sauvetage  
et de formation

**339**  
**embarcations de**  
**sauvetage en mer**

- **163** canots  
et vedettes  
(dont 40 canots  
tous temps)
- **168** semi-rigides  
et pneumatiques  
souples
- **8** Jet-Skis®

**417**  
**embarcations**  
**destinées à la**  
**formation,**  
**à la surveillance**  
**des plages et**  
**aux sécurités**  
**nautiques**



© Augustin Navarranne ↑

# 2023 en synthèse

## Temps forts

Mise à l'eau du premier navire construit par les équipes de la SNSM depuis 15 ans, intervention lors d'un important incendie dans le port du Havre, nouveau bâtiment du CFI de Quimper - Cornouaille... De nombreux événements ont rythmé l'année 2023.

## février



© SNSM ↑

### NOUVEAU BÂTIMENT POUR LE CFI QUIMPER - CORNOUAILLE

Le nouveau local du centre de formation et d'intervention (CFI) de Quimper - Cornouaille a été inauguré le 11 février. Près de 640 m<sup>2</sup> dédiés à la formation des bénévoles, nageurs sauveteurs et sauveteurs embarqués. Les anciens locaux étaient inadaptés à l'accueil du public, difficilement accessibles et trop petits. Cette rénovation s'inscrit dans la politique de modernisation des infrastructures de la SNSM et doit permettre de répondre aux besoins de formation toujours grandissants.

### CARNAVAL DE GRANVILLE

Les Sauveteurs en Mer ont assuré la sécurité du plus grand carnaval de l'ouest français : le carnaval de Granville, dans la Manche. Du 17 au 21 février, chars et costumes ont défilé dans la ville. Le dimanche, 96 sauveteurs étaient mobilisés, venus de toute la France, pour assurer le dispositif prévisionnel de sécurité de l'événement. Les bénévoles ont notamment dû gérer quelques crises de panique, des traumatismes et des blessures. Environ 150 000 personnes s'étaient déplacées pour profiter des lancers de confettis au son des fanfares. Une manifestation d'ampleur, qui inscrit la SNSM dans le panorama des acteurs de la sécurité civile.



© SNSM ↑

# avril



© Noé Denise ↑

## INCENDIE AU HAVRE

Un incendie s'est déclaré sur le *Mathys 3*, amarré dans le port du Havre, le 8 avril. Attisées par le vent, les flammes ont rapidement atteint d'autres bateaux situés à côté. La vedette de la station locale de la SNSM était en maintenance, donc indisponible, mais les sauveteurs embarqués ont aidé les pompiers à installer 250 mètres de tuyaux. Un pneumatique à moteur des nageurs sauveteurs a également permis d'isoler les bateaux en flammes et des personnes incommodées par les fumées ont été accueillies à la station. Une opération qui démontre la réactivité et les capacités d'adaptation et de coopération des Sauveteurs en Mer.

# mai

## MISE À L'EAU DU SNS 005 POURQUOI PAS ? III

Construire un bateau à partir d'une coque vide. Après la faillite du chantier chargé de sa construction, les Sauveteurs en Mer ont dû trouver un moyen de terminer leur nouveau canot tous temps (CTT). Transférée à Saint-Malo depuis Carantec (Finistère), la coque a été intégralement équipée par les employés du Pôle de soutien de la flotte (PSF). Un travail exceptionnel que la SNSM n'avait pas réalisé depuis 2009, qui montre les capacités de la direction technique à maintenir et développer la flotte. Après un an de travaux, le SNS 005 *Pourquoi Pas ? III* a été mis à l'eau le 22 mai et attribué à la station de Saint-Malo.



© SNSM ↑

# juin



© Marie Rouge ↑

## JOURNÉES NATIONALES DES SAUVETEURS EN MER

La 7<sup>e</sup> édition des Journées nationales des Sauveteurs en Mer a eu lieu les 24 et 25 juin. Un moment de convivialité entre le grand public et les bénévoles, qui permet de mieux faire connaître le rôle et le statut bénévole des Sauveteurs en Mer. Pour l'occasion, les stations et CFI ont programmé des manifestations variées. Partout en France, les sauveteurs se sont organisés pour transmettre leur passion. Ateliers, promenades en mer, présentation de la SNSM... À Paris, le village des sauveteurs installé au Jardin du Luxembourg a accueilli de nombreux visiteurs. L'occasion de faire de la prévention avant la saison estivale.

# juillet

## TOURNÉE DES MINI-SAUVETEURS

Du 13 au 30 juillet, les Sauveteurs en Mer ont organisé une tournée de prévention à destination des enfants sur les plages, en partenariat avec la MACIF. Se déroulant chaque année depuis cinq ans, elle a pour but d'apprendre aux plus jeunes – et plus largement aux familles – les gestes qui sauvent, sous la forme de quiz et de démonstrations. Une mission primordiale pour la SNSM. Cette année, 2 616 enfants ont été sensibilisés durant le parcours de la tournée sur 24 plages françaises. À la fin de leur « mini-formation », les enfants ont reçu un kit composé notamment d'un bracelet de plage, dont des centaines de milliers d'exemplaires sont distribués chaque été par les nageurs sauveteurs.



© Pauline Sain Hupolox ↑



# août



© SNSM ↑

## COLLECTE E.LECLERC

« Tous à bord avec la SNSM ». Une opération organisée par la SNSM et des magasins E. Leclerc du 11 au 19 août a permis de collecter 540 000 € dans les supermarchés de la chaîne. Au moment de passer en caisse, les clients avaient la possibilité d'arrondir le montant de leurs achats à l'euro supérieur au profit de la SNSM. Cette initiative, qui a débuté à Granville (Manche) par un partenariat local, est maintenant d'envergure nationale avec la participation de plus de 200 magasins. Cette opération – exemple du soutien indispensable apporté par nos entreprises partenaires – sera renouvelée en 2024.

# septembre

## UN ULM À LA MER À BELLE-ÎLE

Amerrissage en catastrophe pour un aéronef ultraléger motorisé (ULM) à 5 milles de Belle-Île-en-Mer. Le moteur de l'engin s'est arrêté d'un coup, obligeant son pilote, un Allemand de 57 ans, à se poser sur l'eau. Les Sauveteurs en Mer de la station bretonne sont intervenus moins d'une heure plus tard, accompagnés d'un hélicoptère de la gendarmerie et d'un semi-rigide des pompiers de Lorient. Une fois le pilote en sécurité, ils ont remorqué son appareil. Ils ont dû attacher plusieurs ballons au nez de l'aéronef de 9 mètres d'envergure pour plus de 400 kg afin d'éviter qu'il ne s'enfonce dans l'eau. Plus de trois heures ont été nécessaires pour le ramener au port.



© Pierre Mouty ↑

# septembre



© SNSM ↑

## REPRISE DU PROGRAMME D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Cinq sauveteurs étrangers ont été accueillis à la SNSM à la fin du mois de septembre, dans le cadre d'un échange organisé par la fédération internationale du sauvetage maritime (IMRF). Venus de Suède, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de Finlande, ils ont découvert les méthodes des sauveteurs français. En échange, cinq bénévoles français sont partis se former dans ces pays. Une organisation impressionnante de la collecte au Royaume-Uni, des huttes de débrief en Norvège ou encore des formations à partir de 10 ans en Finlande : ce programme a été l'occasion d'échanger de nombreux savoir-faire et de trouver des pistes d'amélioration des processus de chaque association.

# octobre

## TEST D'UN BIOCARBURANT À DOUARNENEZ

Ce carburant permettrait de réduire de 18 % les émissions de CO<sub>2</sub>. La vedette *Penn Sardin* de la station SNSM de Douarnenez a eu l'occasion de tester une nouveauté prometteuse, composée de gazole de pêche (70 %) et de biofioul (30 %). Ce nouveau carburant, nommé GOPbio30, a été développé par Ysblue, branche de TotalEnergies. Pendant six semaines, le moteur tribord de la vedette a été alimenté par le biocarburant, tandis que celui de bâbord tournait au gazole de pêche. Une opération qui s'inscrit dans la démarche environnementale ambitieuse votée par les bénévoles en 2022 (voir p. 12).



© Franck Jourdain ↑

# novembre



© SNSM ↑

## LES SAUVETEURS EN INTERVENTION LORS DES INONDATIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Les bénévoles de la station de Berck-sur-Mer ont été mobilisés tout le week-end du 11 novembre pour évacuer des sinistrés des inondations qui ont ravagé le Pas-de-Calais. Après le débordement de la rivière Canche, une centaine de maisons avaient les pieds dans l'eau, sans électricité. À La Calotterie, ville des environs du Touquet, près de 1,60 mètre d'eau empêchait la circulation dans la rue principale. Les Sauveteurs en Mer s'y sont rendus avec leur aéroglisseur SNS 4A-01 *Maxime Touchais*. Grâce à cette embarcation à très faible tirant d'eau, ils ont pu mettre en place une importante opération de protection civile. Des situations qui pourraient être de plus en plus courantes pour la SNSM à cause de la multiplication des événements climatiques extrêmes.

# décembre

## PRÉPARATION D'UNE OPÉRATION DE NOTORIÉTÉ AUPRÈS DE NOUVEAUX PUBLICS

Les Sauveteurs en Mer en direct sur Internet. Zack Nani, BMS Joel et Drixize, streamers sur la plateforme de live en direct Twitch et youtubeurs, ont été accueillis le 18 décembre au Pôle national de formation (PNF) à Saint-Nazaire. Ils ont quitté leur clavier pour mieux comprendre l'activité de la SNSM. Les trois streamers ont reçu une formation aux techniques de secourisme et de sauvetage pour se préparer à un live inédit, qui a été diffusé en direct début 2024. Bénévoles et streamers ont joué ensemble au jeu GTA RP, en suivant un scénario de sauvetage en mer. Jusqu'à 3 000 personnes ont suivi l'événement, organisé pour toucher une audience jeune et peut-être susciter de nouvelles vocations.



© SNSM ↑

# La SNSM lance sa première démarche environnementale

**Une vaste étude va être menée en partenariat avec Climate action accelerator. Objectifs : mesurer l'impact environnemental de l'association et mettre en place des actions dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Une décision actée par les bénévoles réunis en Assemblée générale.**

Comment diminuer l'impact environnemental d'une association comptant plus de 11 000 membres et une flotte de plus de 700 bateaux ? En ce début d'année, la SNSM s'est lancée pour la première fois dans une vaste démarche, débutant par la mesure de son empreinte carbone. Cette étude doit permettre de déterminer un scénario de réduction significative de ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre d'ici 2030, dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.

« Toutes nos activités vont être regardées une à une, indique Pierre Bichard, inspecteur général chargé du projet. Que ce soit notre action en mer, la consommation électrique de nos bâtiments ou encore les tâches que nous sous-traitons. » Pour cela, les Sauveteurs en Mer seront accompagnés par l'association Climate action accelerator, spécialiste de la question.

Des groupes de travail, mélangeant bénévoles et salariés, seront constitués pour réfléchir à des solutions et à leur faisabilité. Les premiers projets doivent être lancés en 2025. « Est-ce qu'on a plutôt intérêt à agir sur notre consommation de carburant, sur la construction des navires ou sur un autre sujet, interroge Marc Sauvagnac, directeur général de la SNSM. Nous n'en avons pour l'instant aucune idée. Mais nous voulons éviter tout greenwashing. »



« Certaines stations ou CFI participent déjà à la protection du littoral »

D'autant que l'objectif n'est pas seulement de minimiser les émissions de gaz à effet de serre. Cette démarche concrétise aussi l'engagement des Sauveteurs en Mer envers la protection du milieu marin. Une enquête sera menée dans les quelque 240 sites répartis sur l'ensemble du territoire, afin de recenser et diffuser les bonnes pratiques déjà en œuvre. « Par exemple, certaines stations ou CFI participent déjà à la protection du littoral, précise Pierre Bichard. Même si cela ne fait pas partie de notre mission. »

Les premières décisions seront prises avec un mot d'ordre en tête : « Ne pas freiner notre activité opérationnelle, souligne Marc Sauvagnac. Il faut que l'on puisse continuer à mener nos missions. »

# Rapport d'activité 2023

## Missions sociales

### 1 - SAUVER

En 2023, les sauveteurs de la SNSM ont porté assistance à 27 411 personnes en mer, depuis les plages ou dans le cadre de leurs missions de sécurité civile, au travers de 9 256 interventions. Les missions menées sont variées : sauvetage au large, secours sur le littoral, présence lors d'événements publics sur l'eau ou sur terre...

## Bilan opérationnel

	Sauvetages en mer	Postes de secours plage	Missions de sécurité civile	Activité totale SNSM
Nombre d'interventions	4 973	2 090	2 193	9 256
Nombre de personnes prises en charge	8 081	12 824	6 506	27 411
Nombre de flotteurs impliqués	4 353	470	799	5 622

# Le sauvetage au large en quelques chiffres

**4 973**  
INTERVENTIONS  
EN MER

ont été assurées par les sauveteurs embarqués en 2023, dont :

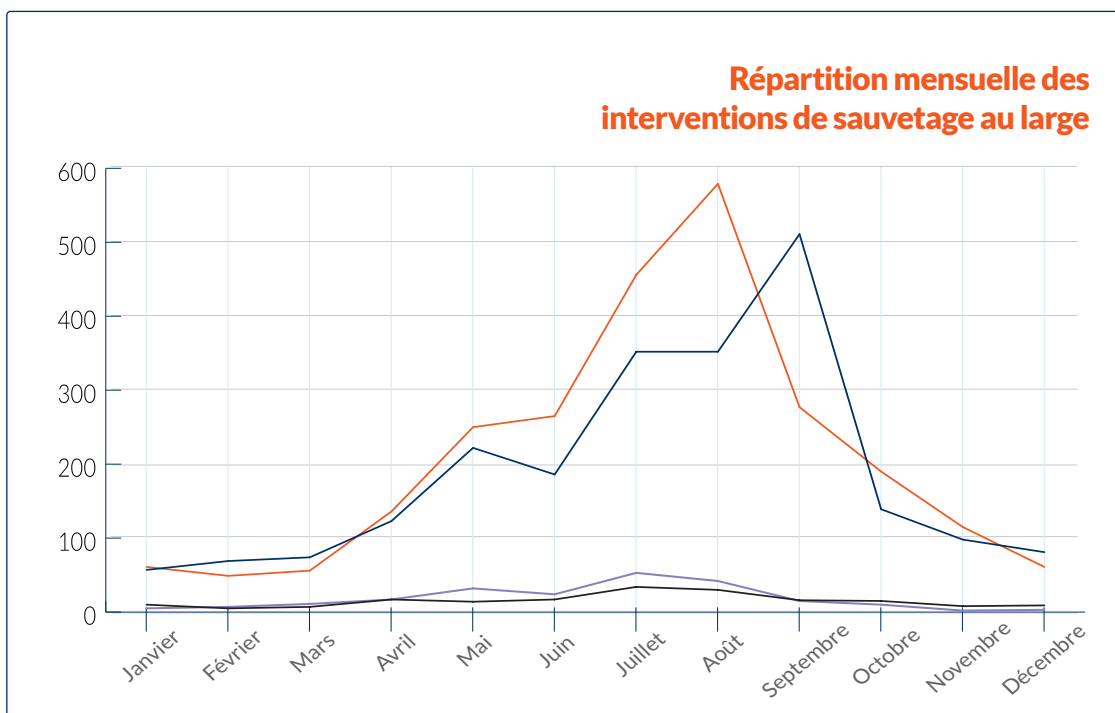
- 2 008 interventions de recherche et de sauvetage de personnes ;
- 2 558 interventions pour assistance maritime à la demande des CROSS.

**12 493**  
AUTRES SORTIES,  
NOTAMMENT :

- 5 536 exercices accomplis par les équipages SNSM pour se former et conserver leurs compétences ;
- 700 transports sanitaires ;
- 646 surveillances de manifestations nautiques.

**8 081**  
PERSONNES  
SECOURUES  
EN MER

- Plus de 76 % pratiquaient la plaisance ;
- 149 décès et disparitions ont été constatés dans le cadre d'opérations de la SNSM.

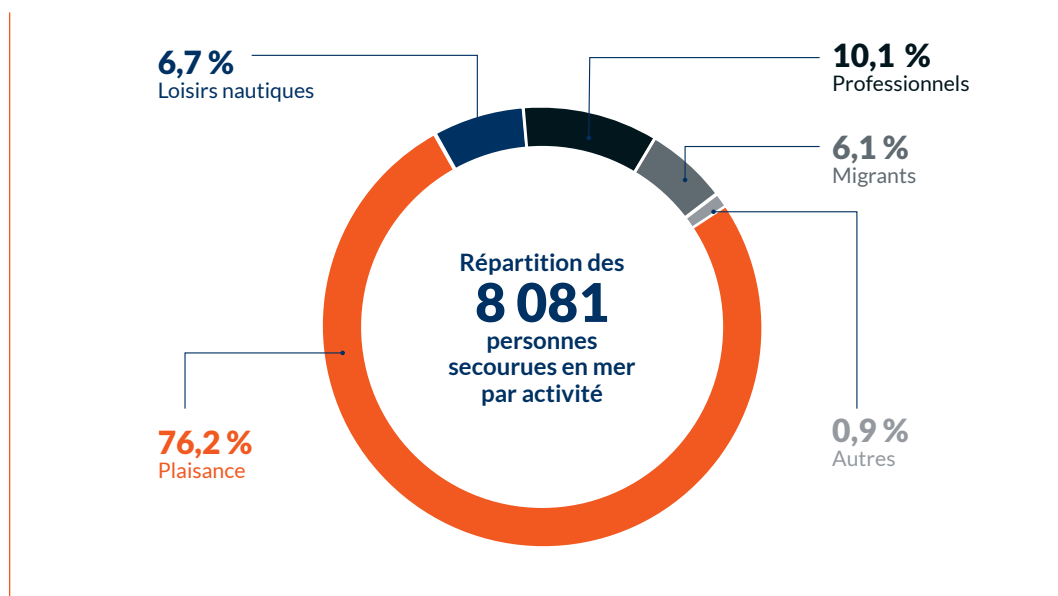


— SAR : Recherche et sauvetage de personnes  
— MAS : Assistance maritime

— OP sans SITREP : Intervention sans sollicitation du CROSS  
— DIV : Divers

# Qui bénéficie des interventions en mer ?

## Quel public ?



## Quels types d'embarcations ?

Types d'activité	Activité SNSM
• Loisirs nautiques avec flotteurs	450
• Plaisance	3 488
• Professionnels	415
<b>Total interventions sur flotteurs</b>	<b>4 353</b>
<b>Loisirs nautiques sans flotteurs</b>	<b>461</b>
<b>Total interventions</b>	<b>4 814</b>

Les loisirs nautiques avec flotteurs sont les loisirs non motorisés, ou ceux dont la puissance propulsive maximale autorisée est inférieure ou égale à 4 ch et dont les caractéristiques n'imposent pas qu'ils soient enregistrés auprès des Affaires maritimes. Il s'agit donc des planches à voile, kitesurfs, dériveurs, etc.

Les loisirs nautiques sans flotteurs regroupent les activités de baignade, de pêche à pied, de plongée en apnée et de plongée autonome.

Sous l'appellation « plaisance » sont regroupées les activités de plaisance à voile (voiliers d'une longueur inférieure ou égale à 24 mètres), de plaisance à moteur (vedettes d'une longueur inférieure ou égale à 24 mètres) et les VNM (véhicules nautiques à moteur de type Jet-Ski®).

L'activité professionnelle recouvre l'ensemble des navires de commerce, de la pêche et de la plaisance professionnelles.

**21 %**  
DES INTERVENTIONS ONT  
EU LIEU DE NUIT

En moyenne, le temps d'appareillage est de **17 minutes** pour une durée moyenne d'intervention de **1 heure 42 minutes**.

# Le sauvetage littoral en quelques chiffres

**1 322**  
NAGEURS SAUVETEURS  
ont surveillé les plages

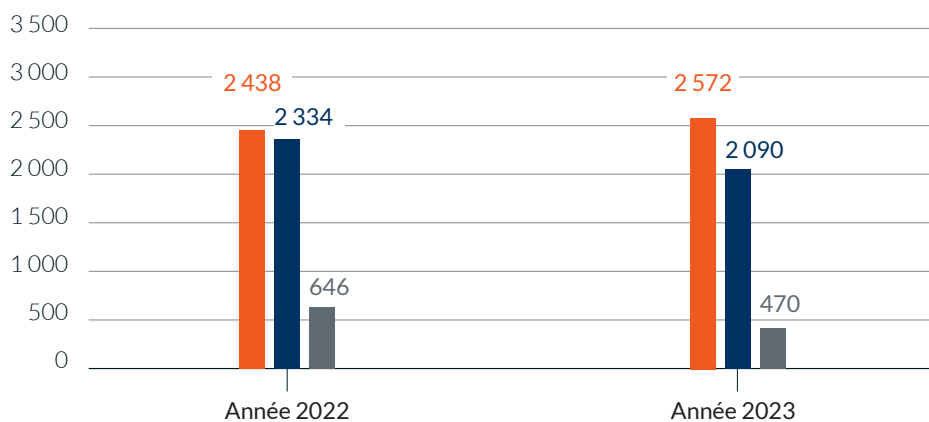
**229**  
POSTES DE SECOURS  
étaient ouverts

**138**  
COLLECTIVITÉS  
ont employé des nageurs sauveteurs de la SNSM



© Baloo Photos ↑

## Comparatif des bilans des postes de secours en plage Saisons 2022 et 2023



— Nombre de personnes secourues — Nombre d'interventions — Nombre de flotteurs impliqués



# Pénurie de nageurs sauveteurs sur les plages en août

L'été 2023 a été marqué par une pénurie de nageurs sauveteurs sur certaines plages. Cette situation était notamment due aux contraintes de disponibilité des jeunes dans les emplois saisonniers d'été.

Pour faire face à ce manque, la SNSM a lancé un appel à engagements urgent pour le mois d'août. Si la formation initiale d'un nageur sauveteur dure normalement une année – et leur permet d'acquérir 6 diplômes ou qualifications (comme le permis côtier ou le CRR) –, l'association a ouvert plus largement son recrutement en invitant toute personne disposant des qualifications réglementaires (BNSSA et PSE1) à la rejoindre pour compléter son dispositif estival.

En certains lieux, les sauveteurs de la SNSM ont compensé la carence en augmentant leurs temps de surveillance. Mais, dans certaines villes balnéaires, des baignades n'ont pas pu être surveillées.

Les sauveteurs ayant rejoint l'association durant l'été ont eu la possibilité de poursuivre leur formation dès le mois de septembre en prévision de l'année suivante. En effet, 2024 s'annonce également très difficile, avec le retrait annoncé des CRS des plages et compte tenu de l'important besoin en secouristes pour les Jeux olympiques, laissant présager un grand besoin sur les postes de plages.



© Damien Langlet ↑

# Rapport d'activité 2023

## Missions sociales

### 2 - FORMER

L'action de formation de la SNSM est menée dans les stations de sauvetage et CFI pour les formations de niveau I, et sous la responsabilité du Pôle national de formation (PNF) à Saint-Nazaire pour les formations de niveaux II et III.

Depuis toujours, la formation des sauveteurs repose sur le compagnonnage entre nouvelles recrues et bénévoles aguerris. Afin de répondre à l'évolution du profil des sauveteurs – de moins en moins issus des professions maritimes – et aux exigences d'un environnement plus judiciarisé, la SNSM a créé une direction nationale de la formation en 2009 et inauguré un Pôle national de formation en 2011.

Depuis, l'association a structuré des parcours de formation, mis au point des référentiels de qualification rigoureux et professionnels, formé ses formateurs et développé son offre de stages. Cette évolution est progressive, mais fermement engagée. Elle s'inscrit en complément du compagnonnage, des entraînements et exercices, qui perdureront car ils sont essentiels pour que les sauveteurs acquièrent et maintiennent les compétences et l'expérience nécessaires pour accomplir leurs missions.

**Les formations de niveau I** concernent la formation de base des sauveteurs embarqués (par exemple : équipiers de pont, équipiers conduite/navigation, premiers secours en équipe de niveau 1 et de niveau 2 – PSE1 et PSE2 –, permis bateau, sauveteurs nageurs de bord – SNB – techniques individuelles de survie, certificat restreint de radiotéléphoniste – CRR) et des nageurs sauveteurs (par exemple : PSE1, PSE2, CRR, permis bateau, brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique – BNSSA –, surveillance et sauvetage aquatique mention pilotage – SSA).

**Les formations de niveau II** concernent, tout d'abord, les formations avancées pour les sauveteurs embarqués. Il s'agit de la formation des patrons d'équipage à



© Damien Langlet ↑

la navigation (navigation opérationnelle – stage NavOps) et au sauvetage (Search and Rescue – stage OpésAR), de la formation des sauveteurs plongeurs de bord (SPB). Elles couvrent également les formations spécialisées pour les nageurs sauveteurs. Il s'agit de la formation des chefs de poste et de secteur, de la surveillance des côtes dangereuses (forts vents et courants) et des formations de deuxième niveau au pilotage (semi-rigides et marine jets).

**Les formations de niveau III** concernent la formation des formateurs et la formation de formateurs de formateurs, avec les modules de pédagogie initiale commune (PIC) et ceux correspondant à chacune des spécialités enseignées (pédagogie appliquée à l'emploi – PAE).

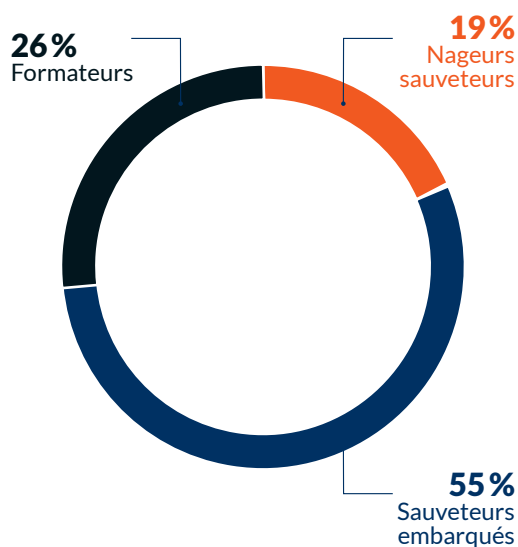
# Bilan de la formation au PNF

– PÔLE NATIONAL DE FORMATION –

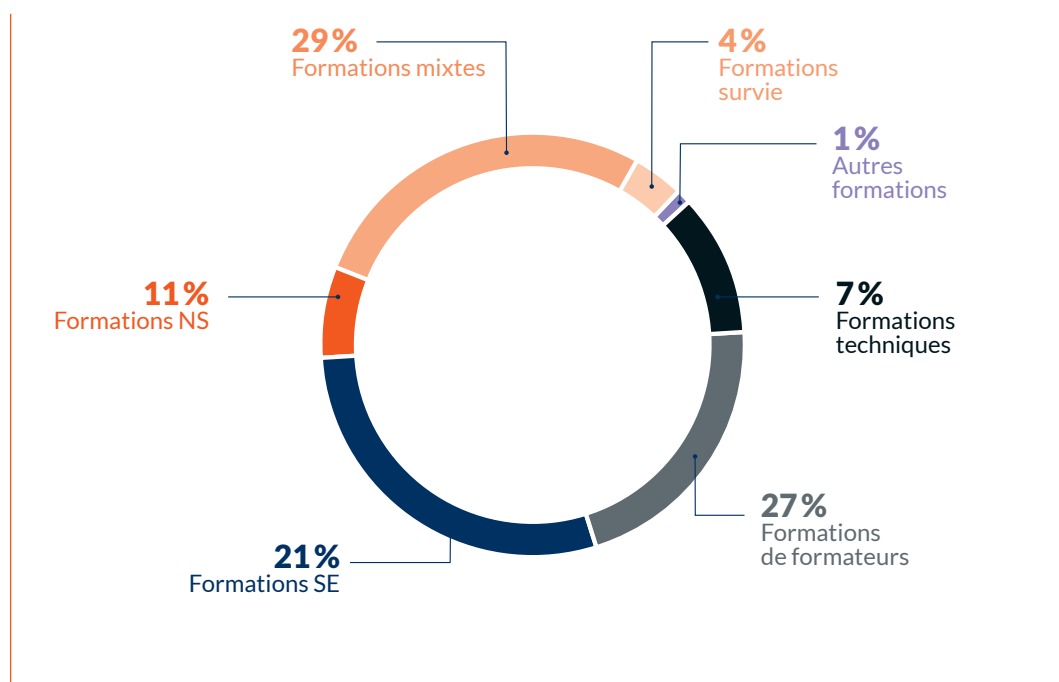
La direction de la formation et son Pôle national de formation (PNF) fonctionnent grâce à l'implication et au concours de centaines de formateurs bénévoles expérimentés, exerçant dans les stations et les CFI, associés à une équipe de permanents salariés. Les équipes de la direction de la formation ainsi constituées sont chargés de la mise au point et de la rédaction des référentiels de qualification, et de la coordination des stages de formation.

En 2023, le PNF a organisé 214 stages, au profit de 1953 stagiaires. Les formations de formateurs, notamment des formateurs SSA, sont assurées par la direction de la formation.

Répartition de l'activité du PNF par profil de stagiaires



Répartition de l'activité du PNF par type de stage



# Bilan de la formation dans les CFI

– CENTRES DE FORMATION ET D'INTERVENTION –

La mission première des CFI est de former les nageurs sauveteurs, qui pourront ensuite être affectés aux postes de secours sur les plages, sous la responsabilité des maires des communes du littoral, ou participer à des missions de sécurité civile.

**2 000 sauveteurs sont formés en moyenne chaque année, dont 500 nouvelles recrues.**



© Hélène Kérisit ↑



En parallèle, les CFI sont chargés d'une partie de la formation des sauveteurs embarqués des stations, principalement pour les modules de secourisme (PSE1 et PSE2).

**1 252 canotiers ont ainsi été formés par les formateurs des CFI en 2023.**

La SNSM s'est fixé un objectif de 90 % des sauveteurs embarqués formés au secourisme à terme – à ce jour, ils sont 60 %.

# Former nos équipes, un enjeu majeur

Issus par le passé des professions maritimes, les sauveteurs bénévoles proviennent aujourd'hui d'horizons professionnels les plus divers. Pour cette raison, leur formation à la navigation et au sauvetage est un enjeu majeur pour l'avenir.

En 2018, la SNSM a été agréée en tant qu'organisme de formation professionnelle, permettant ainsi la reconnaissance de la majorité des formations qu'elle dispense. Celles-ci ont reçu la certification Qualiopi, attribuée par l'État, qui reconnaît la rigueur et la pédagogie des enseignements.

En 2021, le parcours de formation des équipages a également été homologué et inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Parallèlement, les Sauveteurs en Mer – nageurs sauveteurs et sauveteurs embarqués – doivent suivre un entraînement régulier tout au long de l'année, où le compagnonnage est primordial.



## 4 CHIFFRES CLÉS SUR LA FORMATION DES BÉNÉVOLES EN 2023

**440 000**

heures de  
formation accomplies

+

**5 536**

exercices réalisés par  
les sauveteurs embarqués

+

**374**

nouveaux nageurs  
sauveteurs formés

+

**6,43 M€**

de dépenses  
de formation

# Le projet de nouveau pôle de formation est lancé



© SNSM ↑

Le Pôle national de formation (PNF) de la SNSM à Saint-Nazaire a été inauguré en 2011. Mais, en raison du développement des besoins en formation, ses locaux sont devenus trop exiguës. Ces dernières années, la SNSM a dû louer des constructions modulaires temporaires placées sur le parking.

La municipalité de Saint-Nazaire, à l'écoute des besoins de la SNSM et souhaitant réhabiliter une zone dédiée aux activités maritimes et à la sécurité en mer à proximité des bassins de l'ancienne base sous-marine, a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'implantation d'un pôle d'excellence.

Les Sauveteurs en Mer y bénéficieront d'une emprise qui leur offrira la possibilité de faire construire un nouveau Pôle national de formation, suffisamment grand pour accueillir les quelque 2 000 stagiaires qu'il forme chaque année.

Le budget du projet SNSM présenté par Eiffage, le promoteur retenu par la municipalité, s'élève à 13,5 M€, aménagements intérieurs compris.

Ce projet d'envergure est inédit dans l'histoire de la SNSM. Il permettra de faire face au besoin croissant de formation des sauveteurs pour assurer leur sécurité et celle des personnes qu'ils secourent et s'inscrit dans un plan à 15 ans.

# Le déploiement du plan de formation

**La réglementation n'exige aucune qualification pour l'exercice du sauvetage en mer. Mais l'évolution du profil des sauveteurs – majoritairement marins professionnels par le passé et provenant aujourd'hui d'horizons professionnels divers –, conjuguée à la judiciarisation de la société et la nécessité de mieux protéger nos bénévoles, ont encouragé la SNSM à déployer un plan de formation ambitieux en 3 phases :**

## PHASE 1 : 2018 À 2019

L'année 2018 a été consacrée à la mise en place de l'équipe, de la structure et à la création du e-learning de la direction nationale de la formation. Les formateurs permanents ont pour mission de soutenir les équipes de formateurs bénévoles, qui restent au cœur du dispositif de formation.

Deux salles de cours préfabriquées (160 m<sup>2</sup>) ont été ajoutées aux locaux du Pôle national de formation afin de pouvoir organiser 2 formations simultanées sur le même site. L'objectif, en 2019, était de doubler l'offre de formation existante en vue de répondre à l'ensemble des demandes

de formation des patrons. Cet agrandissement est temporaire en attendant la construction du nouveau pôle.

Une plateforme d'enseignement à distance, mise en ligne en 2019, fournit par ailleurs des contenus de formation aux bénévoles, soit en complément des formations présentiels pour en améliorer la préparation ou en assurer le suivi, soit sous la forme de modules de formation indépendants aux fins d'améliorer les compétences existantes dans de nombreux domaines (navigation, météo, mécanique, informatique...).

## PHASE 2 : DE 2020 À 2021

### REPENSER LES FORMATIONS DE NIVEAU 1 POUR LES ÉQUIPIERS EMBARQUÉS

Dans le cadre du plan de formation 2021-2025, les formations équipiers embarqués ont été repensées. D'une durée de 4 jours, la formation initiale d'équipier embarqué est proposée aux canotiers de la SNSM depuis 2017. Mais elle est apparue difficilement abordable pour les bénévoles, tant en raison des connaissances préalables requises qu'en matière de disponibilité. Le module a donc été raccourci et scindé en 2 stages : équipier de pont et équipier conduite/navigation.

Le premier stage permet aux sauveteurs embarqués d'être opérationnels sur une vedette ou un semi-rigide. Cette qualification peut s'obtenir après un stage de 20 heures, sur 2 jours et demi. Durant ces journées, différents points sont traités : la sécurité individuelle et collective, le matelotage, les manœuvres de pont et de remorquage,

le recueil de naufragés et la mise en œuvre de la motopompe.

La formation équipier conduite/navigation s'adresse aux sauveteurs qui souhaitent jouer un rôle actif dans la conduite, la navigation et les communications VHF. À l'issue de la formation, l'équipier est en mesure de tenir le rôle d'opérateur radio ou navigateur.

Cette qualification peut s'acquérir au terme d'un stage de 3 jours, organisé au niveau départemental ou entre les stations. Pendant cette formation, les bénévoles vont s'entraîner au pilotage, à la tenue de cap, au suivi de route et à la lecture de cartes. Ils vont aussi apprendre à utiliser les appareils de navigation de bord et s'exercer aux communications VHF.



### PHASE 3 : DE 2021 À 2025

#### STRUCTURER ET CONSOLIDER LE PARCOURS DES BÉNÉVOLES

Tenant compte de la feuille de route CAP 2030, le plan de formation 2021-2025 a été revu en 2021. L'ambition ? Garantir la sécurité et l'efficacité de la mission, et couvrir l'ensemble des besoins en formation.

Des objectifs précis ont été déterminés. Ils concernent les formations supervisées par la direction nationale de la formation, qui complètent le compagnonnage, les entraînements et les exercices réalisés en stations sous la responsabilité des patrons d'équipage :

- À horizon 2025, la totalité des sauveteurs nageurs de bord seront qualifiés SNB et l'ensemble des plongeurs aura obtenu la qualification SPB. Par ailleurs, 90 % des sauveteurs embarqués disposeront des compétences aux premiers secours requises pour l'emploi du matériel figurant dans les dotations médicales des embarcations de la SNSM (PSE1, PSE2,

médical 2, médical 3). De 70 à 80 % des patrons seront formés à la navigation opérationnelle et aux opérations Search and Rescue (recherche et sauvetage de personnes). Enfin, la moitié des sauveteurs aura suivi une formation aux techniques individuelles de survie et à la lutte contre l'incendie.

- Les nageurs sauveteurs affectés à des postes de plage et à des fonctions nécessitant une maîtrise technique spécifique devront aussi posséder les qualifications requises (telles que chef de poste, pilote de marine jet niveaux 1 et 2, certification « côte dangereuse », patron de semi-rigide et équipier de pont).

Le déploiement de ce plan ambitieux implique le renforcement des capacités du Pôle national de formation, situé à Saint-Nazaire, correspondant au projet décrit page 22.



# Le déploiement des soutiens locaux de formation se poursuit

**En 2023, les Sauveteurs en Mer ont continué à déployer des soutiens locaux de formation (SLF) dans la Manche, en Seine-Maritime, dans les Hauts-de-France, les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Hérault. Ils sont désormais au nombre de 11.**

Rattachés à la direction de la formation, ces salariés de l'association étudient les besoins en formation de leur zone de responsabilité, élaborent et programment les plans de formation, et assurent le suivi des qualifications des équipages.

Les principales missions des SLF sont :

- D'être le partenaire des délégués départementaux, présidents de station et patrons pour déterminer et anticiper les besoins en formation des équipages.
- D'animer et de dynamiser le réseau des formateurs bénévoles du secteur.
- D'organiser les formations en lien avec les stations locales.
- De coordonner les formations aux premiers secours des équipages avec les CFI.
- De s'assurer de la bonne préparation des futurs participants aux stages chef de bord NavOps.

Les Sauveteurs en Mer vont poursuivre le déploiement des SLF en 2024 de manière à être en mesure de couvrir tout le littoral où opère la SNSM.



© Brigitte Guillemot ↑

# Rapport d'activité 2023

Missions sociales

## 3 - PRÉVENIR

### Les missions de sécurité civile

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 offre la possibilité aux associations agréées de collaborer aux missions de sécurité civile. C'est le cas de la SNSM, qui propose ses services dans le cadre de dispositifs prévisionnels de secours (DPS) à terre, à l'occasion de manifestations sportives ou culturelles rassemblant un nombre important de spectateurs (événements sportifs, concerts, festivals...) ou de sécurités nautiques (départs de courses au large,

régates, compétitions de kitesurf...). Elle peut également être engagée par les pouvoirs publics pour participer à des opérations de secours aux côtés des sapeurs-pompiers.

En 2023, 2 541 missions ont été remplies par les CFI. En accompagnement des nageurs sauveteurs, des médecins, des infirmiers, des secouristes et des logisticiens apportent également leur concours au bon déroulement de ces missions.

#### Bilan opérationnel comparatif des missions de sécurité civile

	Interventions effectuées	Personnes secourues	Personnes évacuées vers un centre hospitalier	Personnes décédées	Personnes soignées	Moyens nautiques assistés
2021	1 180	1 013	153	0	1 924	28
2022	5 132	1 887	371	0	3 853	845
2023	2 193	1 673	309	1	4 833	799



### 200 SAUVETEURS EN MER À L'ARMADA DE ROUEN

Plus de 6 millions de visiteurs ont déambulé sur les quais de la Seine pour admirer les grands voiliers présentés par quelque 7 000 marins. L'Armada de Rouen, qui a eu lieu du 8 au 18 juin, a été très animée. Deux cents Sauveteurs en Mer étaient mobilisés à terre et sur l'eau pour assurer la sécurité des festivaliers. Le centre de formation et d'intervention (CFI) SNSM de Rouen, assisté par ceux du Havre, de Caen - Ouistreham, de Nord France - Lille, d'Ille-et-Vilaine et de Paris - Île-de-France, ainsi que par les sauveteurs de la station de Poses, ont pris part au dispositif prévisionnel de secours. D'autres bénévoles tenaient également un stand où les visiteurs pouvaient découvrir l'association, recevoir des conseils de prévention et soutenir les Sauveteurs en Mer en achetant des goodies ou en faisant un don.

© SNSM 1

# Les outils de prévention

En lien avec ses partenaires, la SNSM a développé un certain nombre d'outils à destination des adultes comme des enfants pour les accompagner au quotidien dans leur fréquentation du littoral et leur pratique des loisirs nautiques, et leur éviter des accidents :

- **Distribution de 210 000 bracelets d'identification** pour permettre de retrouver les enfants égarés sur les plages en inscrivant le nom et le numéro de téléphone des parents. Ils ont été distribués dans les postes de secours et d'intervention SNSM et dans les stations de sauvetage, ainsi que dans les agences MACIF et MAIF ;

- **Participation à la rédaction de supports de prévention** en lien avec la MACIF, la MAIF et AXA Prévention ;

- **Mise à disposition de nombreux contenus pédagogiques et de prévention via le site Internet Graines de Sauveteurs**, lancé en 2012 grâce au soutien de la MAIF, à l'attention des enfants et des enseignants. Il a été modernisé en 2018 et ouvert depuis à un plus large public, notamment les enseignants par l'intermédiaire de nombreuses fiches support ;

- **Animation d'ateliers grand public** menés par des bénévoles SNSM durant des événements grand public ou auprès du personnel de nos partenaires (gilets de sauvetage, percussion d'un radeau de survie, premiers secours, etc.) ;

- **Production de deux séries de podcasts** : Canal 16, la radio des Sauveteurs en Mer, destinée aux adultes, est désormais déclinée en deux saisons. Le podcast Graines de Sauveteurs a par ailleurs été pensé spécialement pour les enfants.

## LA TOURNÉE MINI-SAUVETEURS

Le dispositif mini-sauveteurs a pris de l'ampleur en 2023. Du 1<sup>er</sup> au 30 juillet, deux équipes de 6 nageurs sauveteurs de la SNSM, accompagnés de chargés de prévention du groupe d'assurance mutuelle MACIF, ont parcouru 24 plages de la façade maritime de France métropolitaine, depuis Cannes jusqu'à Calais.

Objectif : sensibiliser les plus jeunes aux risques en bord de mer et, plus largement, aux accidents de la vie courante, à travers des animations et des jeux. Cette cinquième campagne de prévention a donné à 2 616 « mini-sauveteurs » l'occasion d'accéder à un premier niveau de connaissances sur l'identification des risques en bord de mer, de connaître les bons réflexes en cas d'accident, d'apprendre les numéros d'urgence et d'utiliser du matériel de secours.

Devant le succès rencontré sur les plages, le dispositif sera reconduit en 2024. Pendant trois semaines, les sauveteurs visiteront 18 plages entre Dunkerque (Nord) et La Seyne-sur-Mer (Var).



© Pauline Sain Hupolox 1

# Rapport d'activité 2023

## Soutien aux sauveteurs

La SNSM améliore en permanence ses procédures internes et développe de nouveaux outils pour soutenir et mieux accompagner les sauveteurs bénévoles dans le cadre de leurs missions. De nombreux projets ont ainsi été menés en 2023 : renouvellement de navires, déploiement de soutiens locaux salariés, mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion des infrastructures terrestres, lancement d'une refonte de la base de données Sauvamer...

## - 1 - SOUTIEN OPÉRATIONNEL ET TECHNIQUE -

# 24 nouveaux bateaux

MIS EN SERVICE EN 2023



**1**  
NAVIRE DE SAUVETAGE  
HAUTURIER

**1**  
CANOT TOUS TEMPS

**2**  
VEGETTES LÉGÈRES

**19**  
SEMI-RIGIDES

**1**  
JET-SKI®

Stations / CFI	Noms	Dates de mise en service	Types	N°s coque SNS
Station de Frontignan	<i>GARDÉOLE II</i>	02/02/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS7-023
Station de Cannes - Golfe-Juan	<i>SUQUET</i>	03/02/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS7-020
Station de Damgan	<i>BORENIS</i>	01/03/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS7-021
Station de Koumac	<i>KOUMAC</i>	01/03/2023	Vedette légère	SNS8-001
CFI Paris - Île-de-France	<i>SAINT-SAUVEUR</i>	15/03/2023	Vedette légère	SNS7-025
CFI de la Somme	--	30/03/2023	Pneumatique semi-rigide	SNSCFI1901
Station de Fécamp	<i>TROU AU QUIN</i>	01/04/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS6-014
CFI de Toulouse - Haute-Garonne	--	06/04/2023	Véhicule nautique à moteur	SNSMCFIJET18
Station de Primel-Plougasnou	<i>BAZ GARO</i>	30/04/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS7-029
Station de L'Herbaudière	<i>GUSTAVE GENDRON</i>	01/06/2023	Navire de sauvetage hauturier	SNS17-01
Station de Kerlouan	<i>AMIRAL JAOUEN III</i>	14/06/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS6-009
Station de Trestel - Trélévern	<i>AN DISTRO V</i>	15/06/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS6-011
Station de Bastia	<i>ALPANA</i>	15/06/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS7-027
Station de Saint-Malo	<i>POURQUOI PAS ? III</i>	23/06/2023	Canot tous temps	SNS005
Station de Courseulles-sur-Mer	<i>JUNO 3</i>	29/06/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS6-012
CFI Bouches-du-Rhône - Marseille	<i>GÉRARD COSTE</i>	30/06/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS6-015
CFI de l'Indre	--	15/07/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS4-003
CFI de Montbéliard	--	15/07/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS4-004
CFI de Paris - Île-de-France	--	15/07/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS4-005
Station d'Argenton - Porspoder - Lanildut	<i>ÎLE D'IOCK</i>	15/07/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS7-024
Station de Poses	<i>MARTIAL II</i>	01/08/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS5-004
Station d'Yport	<i>CHICARD</i>	11/10/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS5-003
CFI de Toulouse - Haute-Garonne	--	15/10/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS4-010
Station de La Londe	--	33/12/2023	Pneumatique semi-rigide	SNS9-001

# 13 opérations de modernisation carénage et 8 grosses réparations

RÉALISÉES EN 2023



© Marianne Cossin ↑

La modernisation carénage est un arrêt technique majeur effectué à la mi-vie d'un moyen nautique. Cette intervention implique une remise à niveau des parties mécaniques et électriques, de l'électronique, des peintures et des éléments essentiels liés à la sécurité (incendie, assèchement, survie, secours radio, etc.). L'objectif étant de redonner 15 à 20 ans de potentiel à cette embarcation.

En 2023, 13 canots et vedettes en ont bénéficié : Quiberon (Morbihan), La Seyne - Saint-Mandrier (Var), Saint-Quay-Portrieux (Côtes-d'Armor), Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine), Pornic (Loire-Atlantique), Gruissan (Aude), Saint-Pierre-de-la-Réunion (La Réunion), Beg Meil (Finistère), Saint-Martin-de-Bréhal (Manche), Primel

- Plougasnou (Finistère), Canet-en-Roussillon (Pyrénées-Orientales), Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), L'Herbaudière (Vendée).

La grosse réparation est un arrêt technique conséquent, qui consiste à remettre en état une embarcation à la suite d'une fortune de mer ou d'une avarie majeure.

En 2023, 8 canots, vedettes et semi-rigides des structures suivantes ont été concernés: Antibes (Alpes-Maritimes), Camaret-sur-Mer (Finistère), L'Estérel (Var), Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales), Trébeurden (Côtes-d'Armor), Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes), Argenton - Porspoder - Lanildut (Finistère), Damgan (Morbihan).

# Le renouvellement de la flotte

**La SNSM a lancé un programme de renouvellement de sa flotte, avec l'ambition de construire près de 140 bateaux pour un montant avoisinant les 100 millions d'euros. La gamme de navires est large : le plus grand est le navire de sauvetage hauturier de type 1 - ou NSH1 - puis viennent de plus petites embarcations, dont les navires de sauvetage côtier.**

Après la livraison du premier NSH1 à la station de L'Herbaudière en mai 2023, le programme est entré dans sa phase de production « série », avec de nouveaux défis à relever. Ainsi, la chaîne de production du Chantier Naval Couach (CNC) monte en cadence avec pour objectif de livrer 10 autres NSH1 en 2024. Les essais et la mise au point du navire de sauvetage côtier de type 2 (NSC2) sont maintenant terminés. Le Pôle national de formation de Saint-Nazaire a, quant à lui, reçu le premier NSC3, tandis que d'autres commandes ont été passées.

## ESSAIS

Les essais technico-opérationnels du NSC2 (*SNS9-001*) se sont déroulés en mars 2023. Ces essais ont nécessité quelques reprises pour optimiser les qualités nautiques, ainsi que le changement de la mâture, dont la structure a été renforcée. Ces améliorations ont été jugées concluantes pour envisager une livraison de ce tête de série NSC2 à la station de La Londe début 2024.

Le NSH1 *SNS 17-02* destiné à la station de Goury - La Hague a été mis à l'eau et les différents essais contractuels (dynamiques, point fixe) ont été menés à partir de mi-novembre 2023. Ils ont permis de vérifier l'efficacité des améliorations apportées par rapport au *SNS 17-01*, en particulier la diminution de la vague d'étrave et des projections d'eau sur la plage avant qui en résultaient.



© Stéphane Lagoutte - MYOP ↑



### PRODUCTION

Fin 2023, 6 NSH1 étaient en cours de construction sur la chaîne de production du Chantier Naval Couach, avec la mise en chantier du NSH1 SNS 17-08, destiné à la station du Croisic. La chaîne monte en cadence en perfectionnant au fur et à mesure les différentes étapes de fabrication du navire, ainsi que la qualité de finition. Au titre de la commande de 2022, les 3 NSH1 suivants seront mis en chantier au début de l'année 2024.

Durant cette phase de production, 3 visites au profit de chacune des stations sont organisées avec, en particulier, la première mise à l'eau, afin de leur permettre de découvrir progressivement leur navire.

### LIVRAISON

Le chantier CNC espérait pouvoir livrer le NSH1 SNS 17-02 avant Noël 2023, mais des contretemps d'ordre réglementaire (liés aux critères de stabilité à prendre en compte) ont conduit à décaler cette livraison qui devrait intervenir début 2024.

Enfin, concernant les navires côtiers, le premier NSC3 SNS6 001 a été livré au PNF de Saint-Nazaire en juin 2023.

### PREMIÈRES IMPRESSIONS

Tous les équipages qui ont pu naviguer sur le NSH1 SNS 17-01 et plus encore sur le SNS 17-02 lors de ses essais, sont unanimes pour reconnaître et apprécier ses qualités nautiques : « Nous avons été subjugués par les qualités nautiques du NSH1, tant en navigation avec une tenue de cap hallucinante, que travers à la vague, débrayé avec 30 nœuds de vent dans les passes du bassin ou bout dedans à 20 nœuds, le comportement est top, sain et on se sent en sécurité », souligne le patron de Goury-La Hague.

De même, le nouveau système d'écope pour la récupération de naufragés devrait apporter une amélioration significative par rapport aux dispositifs actuels dans cette phase délicate du sauvetage d'une personne à l'eau.

### COMMANDES

Fin 2023, 3 autres commandes de NSH1 ont été effectuées auprès du Chantier Naval Couach pour les stations de Granville, Calvi et Hyères, ainsi que 4 NSC3 pour les stations de Fort-Mahon-Plage, Lège-Cap-Ferret, d'Arcachon et le CFI de La Rochelle. La livraison de ces navires est prévue en 2025 pour les NSH1 et début 2024 pour les NSC3.

(1) SNS 17-02 : Goury - La Hague (Manche), SNS 17-03 : La Cotinière (Charente- Maritime), SNS 17-04 (première version jet) : L'Aber Wrac'h (Finistère), SNS 17-05 : Lège-Cap-Ferret (Gironde), SNS 17-06 : La Ciotat (Bouches-du-Rhône), SNS 17-07 : Propriano (Corse-du-Sud), SNS 17-08 : Le Croisic (Loire-Atlantique), SNS 17-09 : Île-Molène (Finistère), SNS 17-10 : Carro (Bouches-du-Rhône) et SNS 17-11 : Ouistreham (Calvados).



# Les soutiens locaux techniques

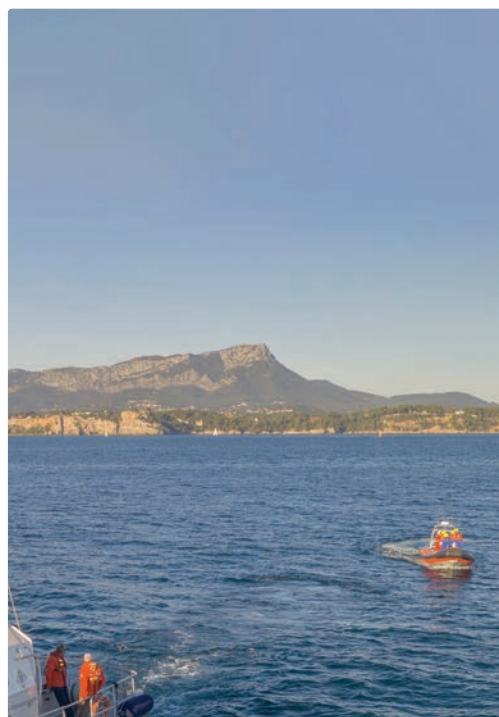
**Tout comme la formation, la maintenance des moyens de sauvetage représente un enjeu important pour l'association, dans un contexte où l'État - qui était en charge des contrôles de sécurité des navires - a décidé d'en laisser la responsabilité pleine et entière aux armateurs.**

Pour accompagner les structures locales dans ces domaines, la SNSM a mis en place des binômes de soutiens locaux techniques salariés, rattachés à la direction technique.

Le responsable de soutien technique (RST) est chargé, dans sa zone, du contrôle de la conformité réglementaire des navires, de l'expertise technique, du suivi des modernisations carénage et des grosses réparations, de l'identification de nouveaux chantiers et du soutien aux bénévoles dans la mise en œuvre de l'outil de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO), Sauvatech.



© Augustin Navarranne ↑



Second membre du binôme, le technicien de maintenance est, quant à lui, chargé des dépannages et de certaines opérations de maintenance de deuxième niveau, c'est-à-dire les actions d'entretien et de réparation qui nécessitent les compétences particulières d'un professionnel.

En 2023, les SLT ont effectué 51 interventions au profit des stations et des CFI, en plus des constructions neuves, des réparations importantes, des modernisations carénage et du suivi de la flotte au quotidien.

# Le soutien aux infrastructures

Créée en novembre 2023, la commission de bénévoles « infrastructures », composée de 11 membres, s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les besoins de construction ou de rénovation des stations et des CFI.

Les projets ont été identifiés par le Président national, la direction technique ou proposés par la commission : ils concernent les CFI du Havre, de Châteauroux, des

Côtes-d'Armor, de Corse et d'Orléans ; ainsi que les stations de Trévignon, l'Île-Molène (abri Charcot), d'Étel, de Quiberon, du Tréport, de Saint-Quay-Portrieux, Plouescat, Cléder, Clohars-Carnoët, Santec et Saint-Briac-sur-Mer.

© DR ↓



## EXEMPLE D'UN PROJET MENÉ EN 2023 : LA NOUVELLE STATION DE LANCIEUX

Les bénévoles de la station de Lancieux (Côtes-d'Armor) occupaient jusqu'ici un local de 40 m<sup>2</sup> aménagé en souterrain, insalubre et inadapté, permettant seulement le stockage de matériel et d'un semi-rigide.

La commune de Lancieux a mis à la disposition des Sauveteurs en Mer, via un bail emphytéotique de 50 ans, un terrain à proximité de l'ancien local et de la cale de mise à l'eau.

La SNSM y a construit un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> comprenant une salle de réunion et des sanitaires-vestiaires permettant d'accueillir hommes et femmes, ainsi qu'un garage pour le nouveau semi-rigide. Les travaux s'achèveront en janvier 2024 et le bâtiment sera inauguré en mai 2024.

# Amélioration de l'efficacité énergétique de trois CFI\* renouvelés grâce à EDF Renouvelables

Dans le cadre de la convention de mécénat biennale conclue fin 2022 entre la SNSM et EDF Renouvelables, des audits ont été réalisés début 2023 dans les CFI de Caen - Ouistreham, Bouches-du-Rhône - Marseille et d'Orléans, afin d'évaluer leurs besoins et de réaliser leur rénovation énergétique.

## CFI Caen - Ouistreham :

Les travaux envisagés porteront sur le remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur, la généralisation des éclairages par LED, le renouvellement du ballon d'eau chaude, le renforcement de l'isolation des parois extérieures et la pose de bornes de recharge électrique pour véhicule de service.

## CFI Bouches-du-Rhône - Marseille :

La chaudière actuelle sera remplacée par une pompe à chaleur avec de nouveaux ballons d'eau chaude. Les éclairages seront remplacés par des LED et des bornes de recharge électrique pour véhicule de service seront installées.

## CFI Orléans :

L'architecture du bâtiment devrait permettre la mise en place de panneaux photovoltaïques. Une pompe à chaleur sera installée et les éclairages remplacés par des LED. L'isolation des murs extérieurs sera reprise par l'extérieur. Parallèlement, le CFI devrait profiter d'un réaménagement intérieur important pour améliorer les conditions de fonctionnement du centre (salle de formation, vestiaire, etc.).



\* Centres de formation et d'intervention

© SNSM ↑

# Rapport d'activité 2023

Soutien aux sauveteurs

## 2 - LE SOUTIEN ADMINISTRATIF

# La nouvelle solution digitale de la SNSM

DÉVELOPPÉE EN 2023

En 2021, la SNSM a mené un audit qui a démontré la nécessité de remplacer Sauvamer, l'outil digital servant à la gestion des bénévoles, de leur formation, de l'activité opérationnelle et de la collecte de fonds. Le développement de la nouvelle solution, baptisée INO, a grandement avancé en 2023.

Dès le lancement du projet de nouvel outil de gestion, l'équipe chargée du projet a souhaité impliquer les utilisateurs. Des « ambassadeurs » – représentants des bénévoles et des directions du siège – ont été ainsi intégrés au groupe de travail.

En 2023, ils ont participé à la définition des besoins et testé les premières fonctionnalités construites par Eviden – ex-Edifixio, dont les équipes sont restées les mêmes –, l'intégrateur retenu pour le développement informatique de l'outil.

Tous les deux mois, des sessions de tests ont été organisées à distance et l'équipe de testeurs a vérifié, en autonomie, les nouveaux modules. Les objectifs : vérifier que ces derniers fonctionnent correctement, qu'ils sont faciles à utiliser et répondent aux besoins exprimés.



La première session de cette nouvelle phase de tests s'est déroulée du 21 au 26 mars. Vingt-sept points ont été testés, dont la création d'une fiche pour un nouveau bénévole, la gestion d'une liste d'équipage et l'inscription d'un nageur sauveteur.

*« Nous avons trouvé que l'outil était fait pour des informaticiens et nous avons demandé à le simplifier, souligne Jean-Pierre Arnoux, trésorier de la station de Calvi (Corse). Nous n'avons pas émis de réserves sur l'outil en lui-même, mais sur la forme : il fallait que les pages soient plus aérées, plus légères, que le parcours soit plus fluide. Avec l'informatique, il y a toujours un temps d'adaptation, mais nous avons proposé des solutions pour qu'il soit le plus court possible. »*



© Olia Danilevich ↑

Les retours des testeurs sont également utiles pour faire évoluer l'ergonomie de l'outil, le simplifier et améliorer son confort d'utilisation. Pour aller plus loin, l'équipe projet SNSM a fait appel à Usabilis, un cabinet spécialisé dans l'optimisation de l'expérience utilisateur. Ce dernier a procédé à un audit ergonomique et graphique des modules déjà construits. Pour cela, il a reproduit les principales tâches que doit réaliser un utilisateur et identifié les points d'amélioration.

Cet audit a mis en avant plusieurs axes d'amélioration. Parmi les mesures préconisées : revoir l'architecture de certaines pages pour les rendre plus lisibles, améliorer la hiérarchisation visuelle des boutons pour mieux guider l'utilisateur au cours de la navigation ou encore mieux différencier les écrans afin que l'utilisateur se situe plus facilement dans l'outil.

La construction de la nouvelle solution INO se poursuivra jusqu'en juin 2024, avant une phase de tests. Tous les 3 mois jusqu'à cette date, des sessions de tests animées par les ambassadeurs bénévoles seront organisées afin de contrôler les différentes fonctionnalités au fur et à mesure de l'avancement du projet. La nouvelle solution sera déployée entre les mois d'août et de novembre 2024 sur l'ensemble du territoire et les bénévoles seront formés à son utilisation.

# Rapport financier 2023

## Les comptes 2023 en bref

En 2023, grâce à la mobilisation de nos donateurs et à la maîtrise de nos dépenses, la SNSM a dégagé une capacité d'autofinancement (CAF) de 23,1 M€.

Cette CAF nous a permis de poursuivre l'ambitieux programme de modernisation de notre flotte de sauvetage : nos investissements ont ainsi atteint le montant record de 24,7 M€ en 2023.

Notre trésorerie comptable s'élève à 56,0 M€, en progression de 3,9 M€ par rapport à l'année précédente. Ce montant, qui peut sembler élevé, doit être cependant relativisé : il reste 25,6 M€ à dépenser sur des investissements déjà engagés et nos fonds dédiés, dont la trésorerie afférente doit être préservée, atteignent 8,5 M€ au 31 décembre 2023. Déduction faite de ces engagements, la trésorerie « disponible » serait réduite à 21,9 M€, soit moins de 5 mois de dépenses de fonctionnement.

## UNE GESTION FINANCIÈRE RIGoureuse

*La gestion des finances de la SNSM repose sur deux piliers : l'administration des ressources au quotidien dans les 240 structures locales et la consolidation des données financières d'une association nationale unique en son genre. Cette organisation assez complexe repose sur une exigence de double contrôle à tous les niveaux de son organisation.*

*La gestion, en partie décentralisée, conduit à l'autonomie nécessaire de chacune des structures locales. Elle est assurée localement par deux bénévoles chargés pour l'un de la présidence ou de la direction de la structure et pour l'autre de la trésorerie. Tous disposent de délégations les autorisant à encaisser les recettes et acquitter les dépenses locales. Ensemble, ils sont garants du bon usage des fonds qui leur sont confiés et garantissent la fiabilité des données financières qu'ils communiquent tous les trimestres à la direction administrative et financière (DAF) de l'association.*

*Pour ce faire, des outils informatiques sont nécessaires et partagés par tous. Ceux-ci évoluent pour fiabiliser les données et limiter, autant que possible, la charge de travail des bénévoles. Ainsi, la SNSM a adopté l'outil Sage pour sa comptabilité, complété récemment par un autre, Yooz, qui simplifie la saisie des informations, dématérialise et conserve les pièces comptables. Sous peu, notre système d'information intégré – INO – facilitera tant l'encaissement des recettes que l'édition des reçus fiscaux et des factures liées à nos activités.*

*Au niveau national, la SNSM, s'appuie sur une équipe de salariés formant la direction administrative et financière. Outre la consolidation des comptes des structures locales et du siège de l'association, elle prépare et pilote le budget global approuvé par le Conseil d'administration (CA), en particulier les subventions (État, conseils régionaux et départementaux, communes et communautés de communes), les legs acceptés par le CA, les engagements de dépenses de fonctionnement et d'investissements, ainsi que leur règlement. Elle pilote bien sûr la trésorerie de l'association et en gère les placements.*

*La fiabilité des données qui figurent dans les différents systèmes d'information découle des contrôles faits localement par les responsables bénévoles, ainsi que par les salariés de la DAF. Par ailleurs, la SNSM a mis en place un système d'audit interne qui repose sur une équipe de 8 bénévoles animée par le trésorier national. Cette équipe d'auditeurs s'intéresse à un champ plus large que celui des finances, puisqu'elle intègre le pilotage des risques – financiers ou non – auxquels est exposée notre association.*

*Chaque année, nos comptes sont bien entendu audités, conformément à la loi, par un commissaire aux comptes.*

**Jacques Pithois,**  
Trésorier national de la SNSM

# Compte d'exploitation

M€	2023	2022
Charges décaissables	44,6	42,5
Variations de stocks	-0,3	2,1
Produits encaissables	66,5	58,2
Production immobilisée	1,5	1,7
<b>Capacité d'autofinancement (CAF) d'activité</b>	<b>23,1</b>	<b>19,5</b>
Autres charges et produits de la CAF	-3,7	-2,4
<b>Total capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>19,4</b>	<b>17,1</b>
Autres éléments	-3,8	-4,0
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE COMPARABLE</b>	<b>15,6</b>	<b>13,1</b>
Incidence correction d'erreur	11,9	0,0
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>27,5</b>	<b>13,1</b>

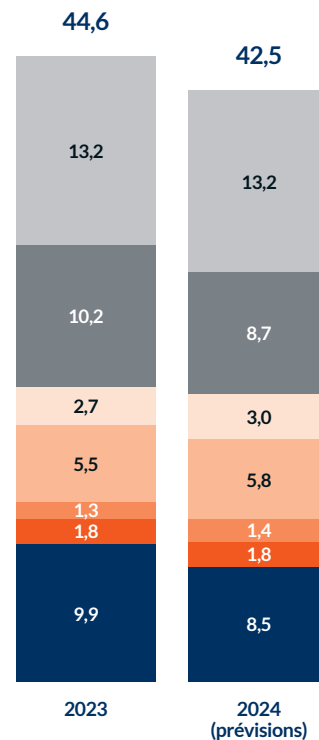
Le résultat net comptable 2023 est excédentaire de 27,5 M€, pour 13,1 M€ en 2022. Sans l'impact de la correction d'erreur explicité plus bas (*lire fin p.40*), il aurait été de 15,6 M€.

L'excédent de fonctionnement, et plus particulièrement la capacité d'autofinancement (CAF) d'activité, permet à la SNSM de financer les investissements qui seront engagés en 2024 et les années suivantes, principalement pour le renouvellement de la flotte de sauvetage et la modernisation des infrastructures (abris et centres de formation et d'intervention, notamment).

Les charges décaissables comprennent les achats (charges externes) des structures locales et des différents départements du siège, ainsi que les frais de personnel (salaires et charges) des salariés. En 2023, elles ont progressé de 2,1 M€ :

- Structures locales
- Support aux opérations
- Communication
- Collecte
- Produits dérivés
- Administration
- Frais de personnel

## Charges décaissables par destination (en M€)



Les dépenses des structures locales sont stables, à 13,2 M€. Nous observons, d'une part, une réduction des dépenses de matériel opérationnel de 1,2 M€ en raison du report de certains programmes d'équipement, et, d'autre part, une augmentation équivalente de dépenses d'entretien des moyens nautiques, d'achats de fournitures et de frais de mission. Nos structures locales bénévoles doivent, en effet, faire face à la forte augmentation des coûts de certains approvisionnements et au vieillissement de leurs moyens nautiques.

Les dépenses de support aux opérations sont réalisées au bénéfice des structures locales et comprennent des actions de formation et d'amélioration de nos systèmes d'information, le coût de notre plateforme logistique qui distribue nos produits promotionnels et notre matériel opérationnel et, enfin, les dépenses de la direction technique, pour maintenir notre flotte et nos infrastructures en condition opérationnelle. Elles progressent de 1,5 M€ du fait du déploiement toujours en cours de personnel de soutien de nos structures locales bénévoles et du développement d'INO, notre nouveau système d'information.

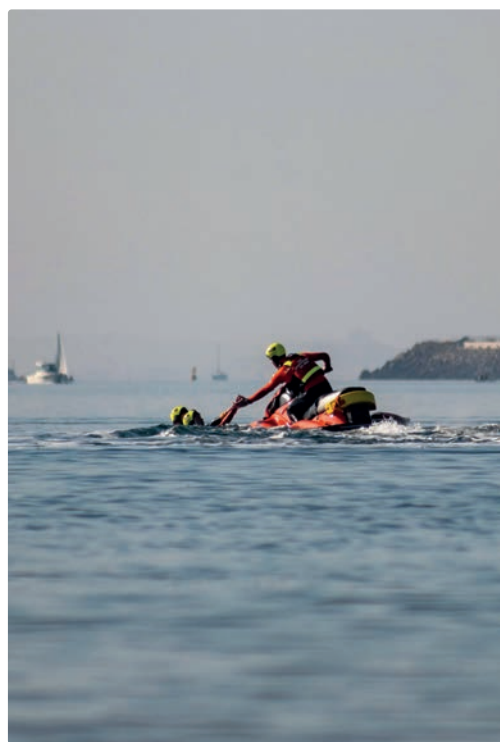
Les dépenses de communication diminuent de 0,3 M€ par suite du report, de la limitation ou de l'annulation de certaines actions.

Nos dépenses de développement de la collecte de fonds baissent de 0,3 M€. Notre activité de prospection de nouveaux donateurs a été réduite en 2023 et fera l'objet d'une relance en 2024.

Les charges de personnel s'élèvent, en 2023, à 9,9 M€ et ont progressé de 1,5 M€ par rapport à l'année précédente. Leur variation, ainsi que celle des effectifs, sont décrites plus bas en section Ressources humaines salariées et bénévoles.

Les autres charges et produits intégrés à la capacité d'autofinancement ont pour solde une charge de 3,7 M€ (contre 2,4 M€ en 2022). Ils n'ont pas d'impact immédiat sur la trésorerie et traduisent principalement les mouvements de nos fonds dédiés.

Les autres éléments courants n'ont pas non plus d'impact sur la trésorerie. Cet agrégat regroupe l'amortissement du coût d'acquisition de nos investissements (charge) et des subventions publiques (produit) pendant toute la durée de vie du bien immobilisé. Il comprend également la valorisation des dons en nature qui sont matérialisés comme des produits immédiatement employés donc sans impact sur le résultat net. Enfin, il rassemble des provisions constituées selon le principe de prudence. En 2023, le mouvement des provisions est une charge de 0,2 M€, qui inclut une provision pour dépréciation de 0,5 M€ de nos valeurs mobilières de placement (VMP) et une reprise de 0,3 M€ de la provision pour dépréciation du stock de nos articles promotionnels.



© CFI SNSM de Brest ↑

Le reclassement, dans le bilan comptable, de l'essentiel des fonds dédiés en réserves affectées, au sein des réserves de l'association, nous impose d'inscrire une correction comptable dans les ressources de notre compte de résultat. Cette correction, un produit exceptionnel de 11,9 M€, de nature comptable, n'a aucune incidence sur l'économie générale de notre association.



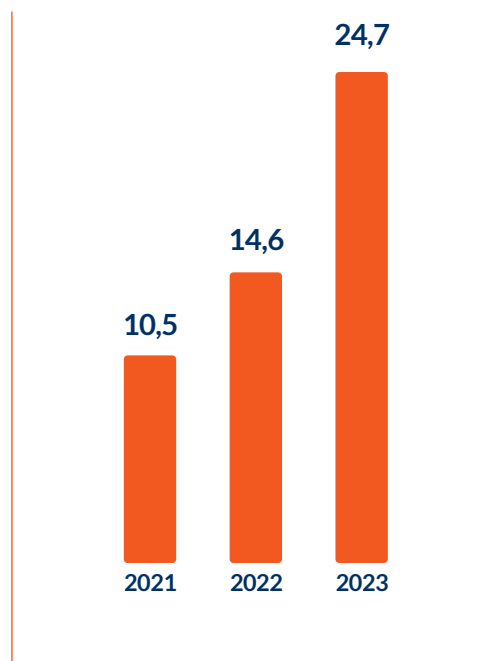
# Les investissements

En 2022, la SNSM a poursuivi sa politique de rationalisation de la gestion de son parc immobilier et de ses infrastructures. De plus, fin 2022, l'association a notifié au Chantier Naval Couach la commande de 10 navires de sauvetage hauturiers (NSH1).

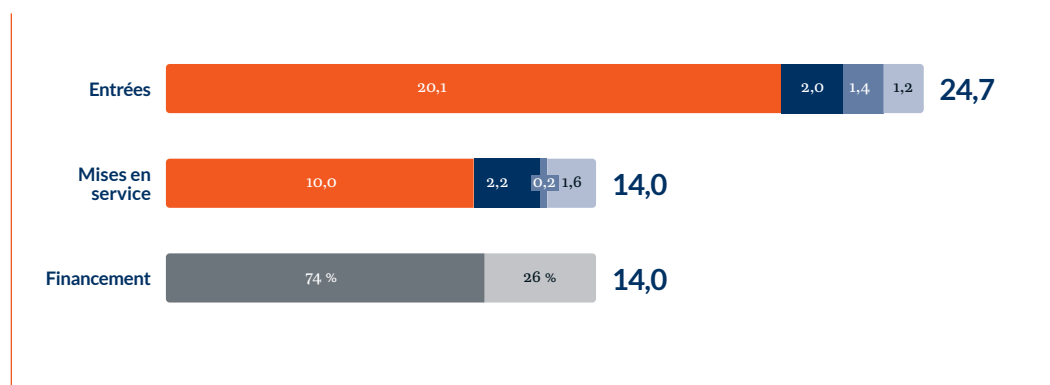
Cela s'est traduit, dans les comptes de 2023, par une entrée d'immobilisations de 24,7 M€, soit près de la somme cumulée des entrées des 2 années précédentes. Ces mouvements ont concerné principalement nos moyens nautiques à hauteur de 20,1 M€, ainsi que nos constructions et infrastructures, pour 2,0 M€. Soulignons également des dépenses à hauteur de 1,4 M€ au titre des immobilisations incorporelles, dans le cadre des développements informatiques liés au projet INO.

Les mises en service d'immobilisations se sont élevées, en 2023, à 14,0 M€ contre 11,1 M€ l'année précédente. Ces 14,0 M€ comprennent 6,7 M€ au titre des constructions neuves pour 47 moyens (dont 1 NSH1 et 1 CTT) ; 3,2 M€ au titre des opérations de modernisation carénage à mi-vie de nos moyens nautiques et, enfin, 1,9 M€ au titre de nos infrastructures (CFI et stations de sauvetage). Le détail des mises en service est proposé en page 29.

Entrées d'immobilisations (en M€)



Entrées et mises en service d'immobilisations au cours de l'année 2023 (en M€)



■ Moyens nautiques    
 ■ Incorporels    
 ■ Fonds propres  
■ Constructions    
 ■ Autres corporels    
 ■ Concours publics

# Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2023, la trésorerie comptable de la SNSM est de 56,0 M€, en progression de 3,9 M€.

M€	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>TRÉSORERIE COMPTABLE D'OUVERTURE</b>	<b>52,1</b>	<b>48,0</b>
Capacité d'autofinancement (CAF) d'activité	22,8	19,5
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) d'activité	-0,4	-2,4
<b>Flux de trésorerie d'activité</b>	<b>22,3</b>	<b>17,2</b>
Investissements	-24,3	-14,7
Produit de cession des immobilisations	0,0	0,0
Variation du BFR sur immobilisations	1,0	-0,8
Subvention perçues	5,0	2,6
<b>Flux de trésorerie sur investissement</b>	<b>-18,2</b>	<b>-12,8</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>- 0,3</b>	<b>- 0,2</b>
<b>Variation de la trésorerie comptable</b>	<b>3,8</b>	<b>4,1</b>
<b>TRÉSORERIE COMPTABLE DE CLÔTURE</b>	<b>56,0</b>	<b>52,1</b>

À cette vision comptable qui donne une photo à un instant donné, nous préférons introduire la notion de trésorerie « disponible », qui retranche à la trésorerie comptable les fonds propres nécessaires au financement des investissements engagés restant à réaliser, ainsi que nos fonds dédiés.

## Trésorerie disponible

M€	2023
<b>TRÉSORERIE COMPTABLE</b>	<b>56,0</b>
Valeur brute des investissements engagés non réalisés	34,8
Subventions afférentes à recevoir	-9,2
<b>Part fonds propres des investissements engagés non réalisés</b>	<b>25,6</b>
<b>Fonds dédiés au 31/12/2023</b>	<b>8,5</b>
<b>TRÉSORERIE « DISPONIBLE »</b>	<b>21,9</b>

Avec cette présentation incluant nos engagements, la trésorerie « disponible » s'établit à 21,9 M€, soit moins de 5 mois de dépenses de fonctionnement.

## LA TRÉSORERIE DE LA SNSM

*La trésorerie de la SNSM est centralisée pour permettre à l'association d'honorer ses engagements auprès de ses fournisseurs en mobilisant toutes les ressources disponibles sans avoir recours à la dette à court terme. En effet, les recettes de la SNSM ne sont pas linéaires dans le temps. Par exemple, plus de 40 % des dons des particuliers sont effectués en fin d'année, et l'essentiel des subventions des collectivités territoriales n'est versé qu'à réception des navires, une fois que l'ensemble des factures de nos fournisseurs a été honoré. L'État verse la subvention annuelle en deux ou trois fois dans l'année.*

*Par ailleurs, nos programmes d'investissement, et les dépenses y afférentes, subissent parfois des décalages nombreux et importants. Ainsi, la pandémie de Covid-19 et la situation géopolitique actuelle ont eu pour conséquence de perturber le planning prévisionnel de construction de nos nouveaux navires, dont certains ont connu par ailleurs des difficultés de définition et de mise au point.*

*La prévision de trésorerie de la SNSM est donc compliquée. D'une part, des recettes non linéaires dans le temps et pour certaines imprévisibles comme le sont les legs, et, d'autre part, des dépenses variables et souvent éloignées du calendrier initial.*

*La centralisation de la trésorerie et son pilotage sont également nécessaires pour nous protéger au mieux de l'inflation.*

*À cet égard, la gouvernance analyse les évolutions à conduire pour permettre une organisation financière plus efficace au service de nos missions.*

*Fin 2023, notre trésorerie s'élève à 56,0 M€ ; ce qui pourrait laisser penser que nos ressources sont supérieures à nos besoins. Dans les faits, les nombreux décalages de notre programme de constructions navales ont eu pour conséquence l'accumulation temporaire des ressources qui sont nécessaires à leur financement. Mais ces constructions navales, retardées un temps, sont désormais lancées, en particulier celle de 14 navires hauturiers (NSH1). Notre trésorerie va être fortement mobilisée en 2024. Elle devrait se stabiliser à l'avenir à 3 mois de fonctionnement environ, soit 15 M€.*

**Jacques Pithois,**  
Trésorier national de la SNSM

# Rapport financier 2023

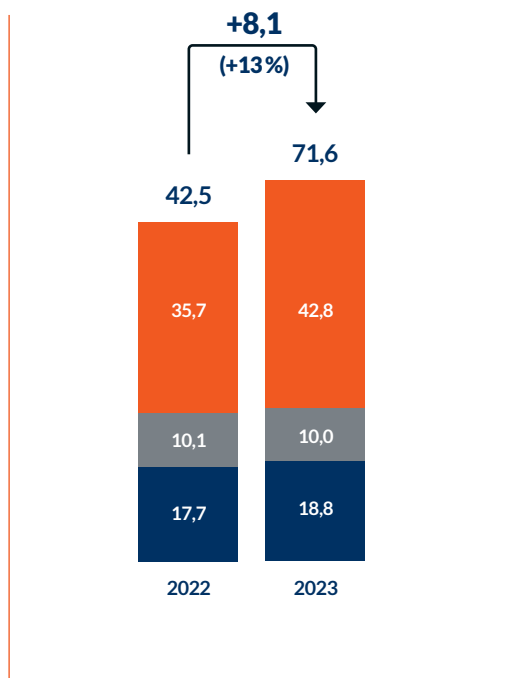
## Produits et charges par origine et destination

La SNSM, en tant qu'association dont les ressources issues de l'appel à la générosité du public sont supérieures à 153 000 €, a l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), ainsi qu'un compte de résultat par origine et destination (CROD).

L'objectif de ces états financiers, en annexe du présent rapport financier, est de donner une vision globale de l'ensemble des recettes issues de la générosité du public et de l'utilisation qui en est faite. Ce paragraphe détaille et commente une partie du CROD en ventilant les produits par origine et les charges par destination.

## Produits par origine

### Évolution des ressources par type (M€)

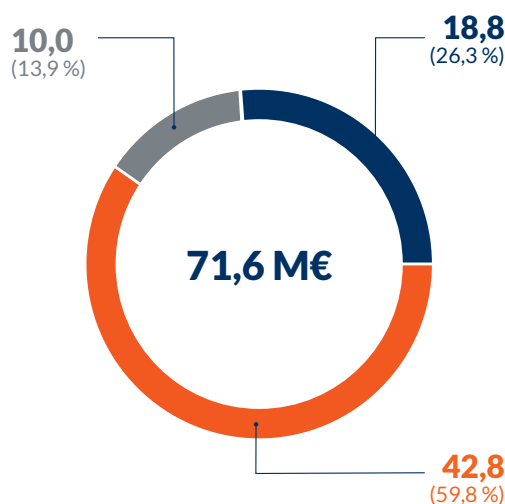


En 2023, les ressources de la SNSM ont progressé de 12% pour s'élever à 71,6 M€ (hors valorisation du bénévolat, détaillée plus bas).

Les dons en nature inclus dans ce total sont stables à 1,3 M€ (1,2 M€ en 2022).

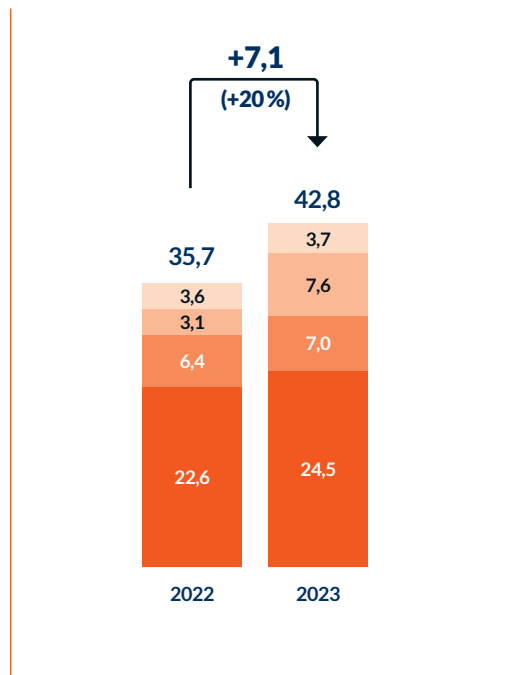
73,6 % des ressources de la SNSM proviennent de fonds privés, contre 72,1 % en 2022.

### Répartition des ressources 2023 par type (M€ et %)



- Générosité du public
- Autres produits non liés à la générosité du public
- Fonds publics

### Produits liés à la générosité du public (en M€ et %)

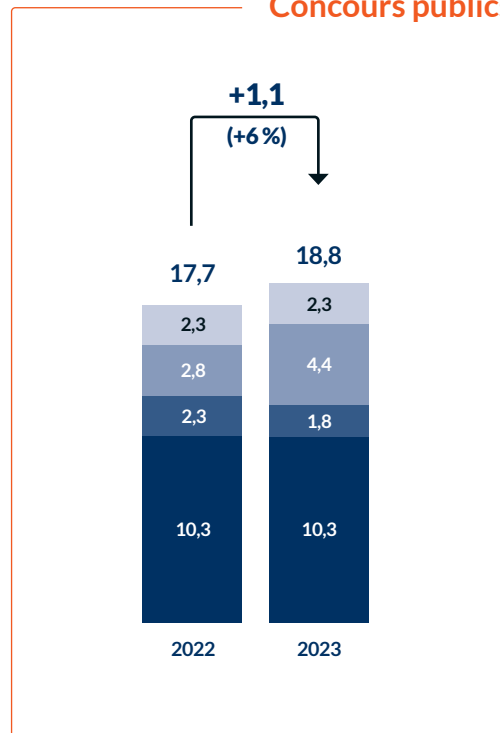


- Vente de produits dérivés et manifestations
- Legs et assurances-vie
- Dons des entreprises et mécènes
- Dons des particuliers

En 2023, les produits issus de la générosité du public se sont élevés à 42,8 M€, en progression de 20 %, soit 7,1 M€ par rapport à l'année précédente. Les dons et mécénats ont augmenté de 2,5 M€. L'année 2023 a été exceptionnelle en matière de legs et d'assurance-vie, avec une progression de 4,5 M€.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'établissent à 10,0 M€ en 2023 et restent stables par rapport à 2022.

### Concours publics



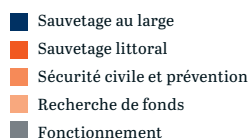
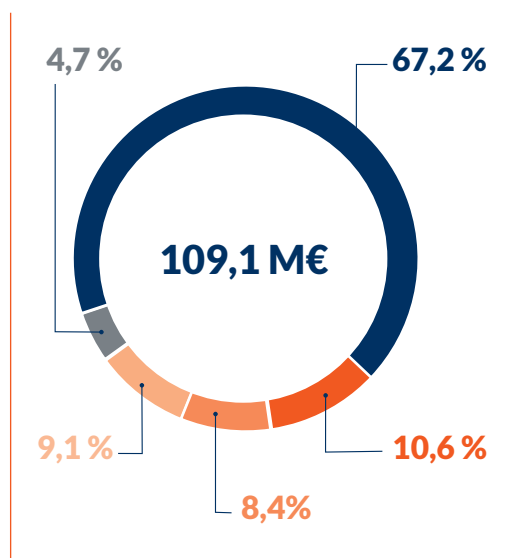
- Quotes-parts d'aide à l'investissement
- Taxes affectées
- Subventions collectivités
- Subvention de l'État

Ils comprennent notamment les produits d'assistance aux biens, les dispositifs prévisionnels de secours (DPS) et les dispersions de cendres en mer.

La progression des concours publics de 1,1 M€ en 2023 est principalement expliquée par l'accroissement du produit des taxes affectées de 1,6 M€, dont 1,1 M€ au titre de la taxe annuelle sur les engins motorisés à usage privé (TAEMUP, ex-DAFN) et 0,5 M€ au titre de la taxe sur les éoliennes en mer, avec la mise en service courant 2022 du parc de Saint-Nazaire.

# Charges par destination

Destination des charges et du bénévolat (M€ et %)



Les charges détaillées par destination dans le CROD incluent la contrepartie des dons en nature et les dotations aux amortissements. En revanche, les dotations aux provisions et dépréciations, ainsi que les reports en fonds dédiés et reportés, ne sont pas détaillés par destination.

La ventilation des charges par destination se fonde sur la comptabilité analytique de la SNSM, ainsi que sur des unités d'œuvre reposant sur l'activité opérationnelle.

Dans la mesure où le bénévolat occupe une place prépondérante dans le modèle associatif de la SNSM, nous engloberons sa valorisation dans nos analyses. Les dépenses liées aux missions sociales de l'association représentent 72,5 % du total des charges par destination et 86,2 % en intégrant la valorisation du bénévolat.

En 2023, les dépenses imputées à la recherche de fonds se sont élevées à 9,9 M€. La SNSM a collecté 4,33€ par euro dépensé. En 2022, ce ratio était de 3,50 €.

L'évolution du bénévolat et sa valorisation sont détaillées ci-après.

M€, arrondis		2023			2022		
Rubriques	Actions	Charges	Bénévolat	Total	Charges	Bénévolat	Total
Missions sociales	Sauvetage au large	28,7	44,6	73,3	24,7	40,5	65,2
	Sauvetage littoral	5,7	5,9	11,6	5,0	6,1	11,0
	Sécurité civile	2,7	4,3	7,0	2,1	3,7	5,8
	Prévention	2,1	0,0	2,2	2,1	0,0	2,1
<b>TOTAL MISSIONS SOCIALES</b>		<b>39,2</b>	<b>54,8</b>	<b>94,0</b>	<b>33,8</b>	<b>50,3</b>	<b>84,1</b>
Recherche de fonds	Appel à la générosité du public	7,2	0,0	7,2	7,5	1,0	8,6
	Manifestations et vente de produits dérivés	2,4	0,0	2,4	2,4	0,0	2,4
	Legs	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3
<b>TOTAL RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>9,9</b>	<b>0,0</b>	<b>9,9</b>	<b>10,2</b>	<b>1,1</b>	<b>11,2</b>
Fonctionnement	Communication institutionnelle	2,3	0,0	2,3	2,3	0,0	2,3
	Administration de l'association	2,7	0,1	2,8	2,5	0,1	2,5
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>5,0</b>	<b>0,1</b>	<b>5,1</b>	<b>4,7</b>	<b>0,1</b>	<b>4,8</b>
<b>TOTAL</b>		<b>54,2</b>	<b>54,9</b>	<b>109,1</b>	<b>48,7</b>	<b>51,5</b>	<b>100,2</b>

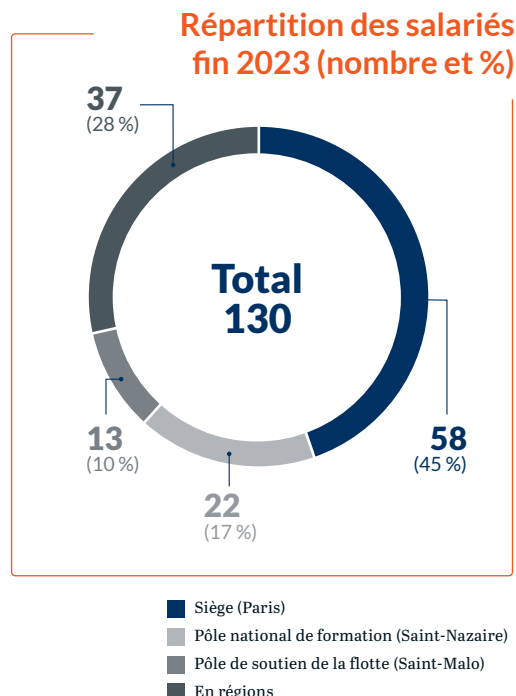
# Rapport financier 2023

## Ressources humaines salariées et bénévoles

En 2023 les charges de personnels s'élèvent à 9,9 M€ (+ 1,5 M€ par rapport à 2022), en raison de l'augmentation des effectifs. Exprimés en équivalents temps pleins (ETP) moyens annuels, ils passent de 117 à 128, soit une augmentation de 11 ETP. Cet accroissement est principalement imputable à la poursuite du déploiement des personnels de soutien de nos structures locales bénévoles (formation et soutien technique). Fin 2023, les effectifs salariés au siège parisien sont désormais minoritaires (45 % du total des effectifs).

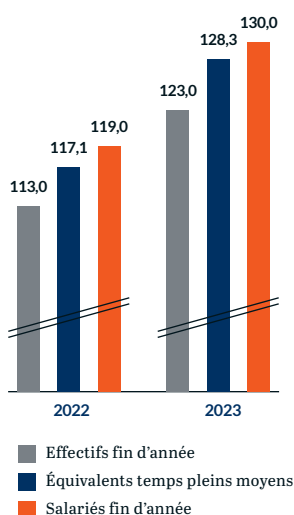
En 2023, les bénévoles ont effectué près de 1,1 million d'heures de bénévolat, et leur contribution est estimée à 54,9 M€, dont 18,9 M€ représentant la disponibilité des sauveteurs embarqués (365 jours/an, 24 h/24).

À noter que le temps de bénévolat des sauveteurs embarqués est évalué en prenant en compte les astreintes, les durées d'interventions et le nombre de sauveteurs par équipage (8 pour un canot tous temps, 6 pour une vedette de première classe, etc.). Le temps bénévole consacré par les formateurs s'appuie sur les volumes horaires prévus pour chacune

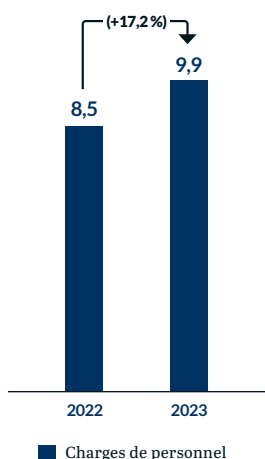


des formations et sur le nombre de formateurs les encadrant. La valorisation du bénévolat est basée sur l'attribution d'un salaire de référence à chacune des fonctions bénévoles.

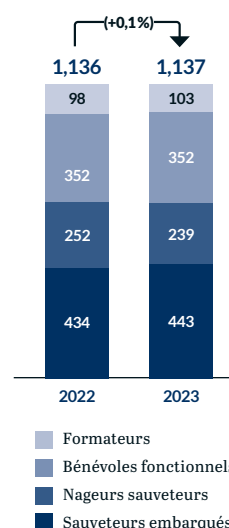
### Évolution des effectifs annuels (en nombre)



### Évolution des charges de personnel (en M€ et %)



### Évolution du bénévolat (en milliers d'heures, hors astreinte)



# Rapport financier 2023

## Annexes

### Compte de résultat en liste, système de base

	K€	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Chiffres d'affaires net</b>		<b>9 538</b>	<b>9 719</b>
<b>Vente de marchandises</b>		<b>2 906</b>	<b>2 913</b>
<b>Vente de prestations et de services</b>		<b>6 632</b>	<b>6 806</b>
Assistances maritimes		2 489	2 715
Participation des stagiaires à la formation		793	743
Prestations annexes		3 023	3 041
Prestations plages		327	307
<b>Production immobilisée</b>		<b>1 480</b>	<b>1 716</b>
<b>Produit des tiers financeurs</b>		<b>57 889</b>	<b>49 781</b>
<b>Concours publics et subventions d'exploitation</b>		<b>18 820</b>	<b>17 739</b>
Subvention d'exploitation		14 432	14 901
Produit des taxes affectées		4 389	2 838
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>		<b>39 069</b>	<b>32 041</b>
Dons manuels		27 502	25 383
Legs, donations et assurances-vie		7 593	3 106
Mécénats		3 974	3 551
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>		<b>705</b>	<b>115</b>
Reprises sur amortissements		0	0
Reprises sur provisions		627	21
Transferts de charges		77	94
<b>Utilisation des fonds dédiés</b>		<b>1 908</b>	<b>2 530</b>
<b>Autres produits</b>		<b>2 240</b>	<b>1 634</b>
<b>TOTAL I : Produits d'exploitation</b>		<b>73 760</b>	<b>65 494</b>
<b>Achats</b>		<b>33 441</b>	<b>33 279</b>
Marchandises		2 583	2 596
Matières premières et autres approvisionnements		2 034	2 887
Autres achats et charges externes		28 824	27 797
<b>Variation de stocks</b>		<b>277</b>	<b>-2 096</b>
Stock de marchandises		224	7 848
Stock matériel technique		54	-1 914
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>843</b>	<b>711</b>
<b>Salaires et charges</b>		<b>9 189</b>	<b>7 848</b>
Salaires et traitements		6 288	5 381
Charges sociales		2 902	2 466
<b>Dotations d'exploitation</b>		<b>11 820</b>	<b>11 243</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations		7 885	7 016
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		0	0
Dotations aux provisions		100	369
Report en fonds dédiés		3 835	3 858
<b>Autres charges</b>		<b>2 217</b>	<b>1 421</b>
<b>TOTAL II : Charges d'exploitation</b>		<b>57 789</b>	<b>52 406</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>15 971</b>	<b>13 089</b>

	K€	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		95	0
Autres produits financiers		114	11
<b>TOTAL III : Produits financiers</b>		<b>209</b>	<b>11</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		451	0
Intérêts et charges assimilées		50	54
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
<b>TOTAL IV : Charges financières</b>		<b>502</b>	<b>54</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		<b>-293</b>	<b>-44</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>		<b>15 678</b>	<b>13 045</b>
Sur opération de gestion		155	451
Sur opération en capital		33	85
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		0	0
<b>TOTAL V : Produits exceptionnels</b>		<b>187</b>	<b>536</b>
Sur opérations de gestion		196	428
Sur opérations en capital		72	31
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		0	0
<b>TOTAL VI : Charges exceptionnelles</b>		<b>268</b>	<b>459</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>-81</b>	<b>77</b>
<b>Incidence correction d'erreur (VII)</b>		<b>11 917</b>	<b>0</b>
Participation des salariés (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0	0
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		<b>86 073</b>	<b>66 042</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII)</b>		<b>58 558</b>	<b>52 919</b>
<b>5. RÉSULTAT (EXCÉDENT OU DÉFICIT)</b>		<b>27 515</b>	<b>13 122</b>

#### 6. ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

		Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Total des produits</b>		<b>54 904</b>	<b>51 476</b>
Bénévolat		54 904	51 476
Prestations en nature		0	0
Dons en nature		0	0
<b>Total des charges</b>		<b>54 904</b>	<b>51 476</b>
Secours en nature		13 664	13 202
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		10 549	9 368
Personnel bénévole		30 691	28 906



# Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (K€)	Exercice 2023		Exercice 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>42 809</b>	<b>42 809</b>	<b>35 671</b>	<b>35 671</b>
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>				
<b>1.2 Dons, legs et mécénat</b>	<b>39 068</b>	<b>39 068</b>	<b>32 040</b>	<b>32 040</b>
- Dons manuels	27 501	27 501	25 382	25 382
- Legs, donations et assurances-vie	7 593	7 593	3 106	3 106
- Mécénat	3 974	3 974	3 551	3 551
<b>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</b>	<b>3 741</b>	<b>3 741</b>	<b>3 631</b>	<b>3 631</b>
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>9 990</b>		<b>10 081</b>	
<b>2.1 Cotisations avec contrepartie</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>2.2 Parrainage des entreprises</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>2.3 Contributions financières sans contrepartie</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>2.4 Autres produits non liés à la générosité du public</b>	<b>9 990</b>		<b>10 081</b>	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>18 820</b>	<b>0</b>	<b>17 739</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>71 620</b>	<b>42 809</b>	<b>63 491</b>	<b>35 671</b>
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>627</b>	<b>627</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
<b>5. PRODUITS DE CESSIONS DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>13 826</b>	<b>1 908</b>	<b>2 530</b>	<b>2 530</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86 073</b>	<b>45 345</b>	<b>66 042</b>	<b>38 222</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>39 250</b>	<b>17 199</b>	<b>33 774</b>	<b>11 873</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>	<b>39 250</b>	<b>17 199</b>	<b>33 774</b>	<b>11 873</b>
- Actions réalisées par l'organisme	39 250	17 199	33 774	11 873
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	0	0
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>9 898</b>	<b>7 267</b>	<b>10 192</b>	<b>8 067</b>
<b>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	<b>7 175</b>	<b>5 058</b>	<b>7 528</b>	<b>5 650</b>
<b>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</b>	<b>2 723</b>	<b>2 209</b>	<b>2 664</b>	<b>2 416</b>
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 025</b>	<b>2 571</b>	<b>4 726</b>	<b>3 188</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>	<b>54 173</b>	<b>27 037</b>	<b>48 693</b>	<b>23 128</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>551</b>	<b>551</b>	<b>369</b>	<b>369</b>
<b>5. VALEUR COMPTABLE DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>7. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>3 835</b>	<b>3 835</b>	<b>3 858</b>	<b>3 858</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58 558</b>	<b>31 423</b>	<b>52 919</b>	<b>27 356</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>27 515</b>	<b>13 922</b>	<b>13 122</b>	<b>10 867</b>

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (K€)</b>	<b>Exercice 2023</b>		<b>Exercice 2022</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>Dont générosité du public</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Dont générosité du public</b>
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>54 904</b>		<b>51 476</b>	
- Bénévolat	54 906		51 476	
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	0		0	
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>54 904</b>		<b>51 476</b>	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>54 790</b>		<b>50 348</b>	
- Réalisées en France	54 790		50 348	
- Réalisées à l'étranger	0		0	
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>34</b>		<b>1 064</b>	
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>80</b>		<b>74</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>54 904</b>		<b>51 476</b>	



© Adrien Montmeau ↑

# Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) (EN K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>17 199</b>	<b>11 873</b>	<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	<b>42 809</b>	<b>35 671</b>
<b>1.1. Réalisées en France</b>	<b>17 199</b>	<b>11 873</b>	<b>1.1. Cotisations sans contrepartie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actions réalisées directement	17 199	11 873	<b>1.2. Dons, legs et mécénats</b>	<b>39 068</b>	<b>32 040</b>
<b>1.2. Réalisées à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Dons manuels	27 501	25 382
Actions réalisées directement	0	0	Legs, donations et assurances-vie	7 593	3 106
			Mécénats	3 974	3 551
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>7 267</b>	<b>8 067</b>	<b>1.3. Autres ressources liées à la générosité du public</b>	<b>3 741</b>	<b>3 631</b>
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	5 058	5 650	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>42 809</b>	<b>35 671</b>
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	2 209	2 416			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 571</b>	<b>3 188</b>	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>627</b>	<b>21</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>27 037</b>	<b>23 128</b>	<b>3 - UTILISATION DES FONDS ANTÉRIEURS</b>	<b>1 908</b>	<b>2 530</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>551</b>	<b>369</b>	<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - VALEUR COMPTABLE DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>VI - TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45 345</b>	<b>38 222</b>
<b>6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>7 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>3 835</b>	<b>3 858</b>	<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	<b>31 254</b>	<b>25 973</b>
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>13 922</b>	<b>10 867</b>	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	13 922	10 867
<b>V - TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45 345</b>	<b>38 222</b>	Investissements ou désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-5 631	-5 586
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors dons dédiés)</b>	<b>39 545</b>	<b>31 254</b>

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	54 790	50 348	Bénévolat	54 904	51 476
Recherche de fonds	34	1 054	Prestations en nature	0	0
Fonctionnement	80	74	Dons en nature	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>54 904</b>	<b>51 476</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 904</b>	<b>51 476</b>

# Le bilan au 31/12/2023

ACTIF (K€)	Exercice 2023			Exercice 2022 NET	PASSIF (K€)	Exercice 2023	Exercice 2022
	BRUT	Amortissements Dépréciations	NET				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 407</b>	<b>1 191</b>	<b>217</b>	<b>226</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>113 325</b>	<b>85 810</b>
Concessions, brevets, licences, logiciels et droits	1 407	1 191	217	226	Fonds propres sans droit de reprise	2 318	2 318
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>162 230</b>	<b>94 069</b>	<b>68 162</b>	<b>62 101</b>	Autres réserves (projet associatif)	10 195	10 195
Terrains	101	0	101	101	Réserve plus-values à réinvestir	335	335
Constructions	32 374	11 993	20 381	19 561	Réserves statutaires	72 962	59 840
Installations techniques, matériels, outillages	122 670	77 270	45 400	40 428	Autres réserves affectées	0	0
Autres immobilisations corporelles	7 084	4 805	2 279	2 011	Résultat - Excédent ou déficit (-)	27 515	13 122
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>21 667</b>	<b>0</b>	<b>21 667</b>	<b>11 357</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>37 942</b>	<b>37 560</b>
Immobilisations incorporelles	1 887	0	1 887	2 075	<b>TOTAL FONDS PROPRES ET RÉSERVES</b>	<b>151 267</b>	<b>123 371</b>
Constructions	1 591	0	1 591	1 736	<b>Fonds reportés et dédiés</b>	<b>13 769</b>	<b>23 125</b>
Canots, vedettes et autres moyens	18 190	0	18 190	7 547	<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>	<b>5 312</b>	<b>4 677</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>2 604</b>	<b>0</b>	<b>2 604</b>	<b>2 064</b>	<b>Fonds dédiés</b>	<b>8 457</b>	<b>18 448</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>167</b>	<b>0</b>	<b>167</b>	<b>161</b>	Sur subventions équipement	0	0
Prêts	66	0	66	66	Sur subventions fonctionnement	0	7
Autres	101	0	101	95	Sur dons	8 457	6 523
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>188 075</b>	<b>95 259</b>	<b>92 815</b>	<b>75 910</b>	Sur legs	0	11 917
<b>Stocks</b>	<b>7 284</b>	<b>236</b>	<b>7 047</b>	<b>7 041</b>	<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>707</b>	<b>950</b>
<b>Créances</b>	<b>19 853</b>	<b>0</b>	<b>19 853</b>	<b>25 036</b>	<b>Dettes</b>	<b>10 351</b>	<b>13 235</b>
Subventions collectivités publiques à recevoir	13 547	0	13 547	16 012	Emprunts et dettes établissements de crédit	2 814	3 068
Avances et acomptes versés sur commandes	1 897	0	1 897	0	Fournisseurs et comptes rattachés	3 379	3 554
Créances clients et comptes rattachés	324	0	324	0	Dettes fiscales et sociales	1 716	2 205
Créances reçues par legs ou donations	3 791	0	3 791	4 443	Dettes des legs ou donations	1 083	1 830
Autres créances	294	0	294	4 582	Autres dettes	1 359	2 579
<b>Disponibilités</b>	<b>55 996</b>	<b>451</b>	<b>55 545</b>	<b>52 130</b>	<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Valeurs mobilières de placement	12 005	451	11 554	15 000	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>176 094</b>	<b>160 682</b>
Disponibilités	43 991	0	43 991	37 130			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>83 133</b>	<b>687</b>	<b>82 446</b>	<b>84 207</b>			
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>833</b>	<b>0</b>	<b>833</b>	<b>564</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>272 040</b>	<b>95 946</b>	<b>176 094</b>	<b>160 682</b>			

# Organisation

La SNSM à la loupe

## Bientôt 200 ans d'histoire

Apparition des premiers surveillants de baignade dans les premières stations balnéaires.

1825

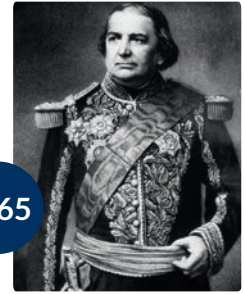


Nafrage de l'*Amphitrite* à Boulogne-sur-Mer. Il aura pour conséquences la construction du premier canot de sauvetage insubmersible et autoredressable en 1834, et une volonté d'unifier les sociétés de sauvetage locales existantes.

1833



1865



Création de la Société centrale de sauvetage des naufragés (SCSN) à l'initiative de Théodore Guéroul. Elle sera présidée par l'amiral Rigault de Genouilly.

1967



NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM)

Face à la reprise des métiers de la mer et au développement des loisirs nautiques, le gouvernement décide de fusionner la SCSN et les HSB.

1873



Création de la société des Hospitaliers sauveteurs bretons (HSB), affiliée aux œuvres hospitalières de l'ordre de Malte, par Henri Nadault de Buffon.

1970



La SNSM est reconnue d'utilité publique.

1986



Lancement de la construction de 40 canots tous temps. Elle durera dix ans.

1986



Drame de L'Aber Wrac'h. Cinq sauveteurs bénévoles décèdent.

Grande cause nationale 2017

2017



Cinquantenaire de l'association et attribution du label Grande cause nationale 2017.

2009



Création d'une direction de la formation assurant ses missions de formation grâce à un Pôle national de formation, à Saint-Nazaire.

2019



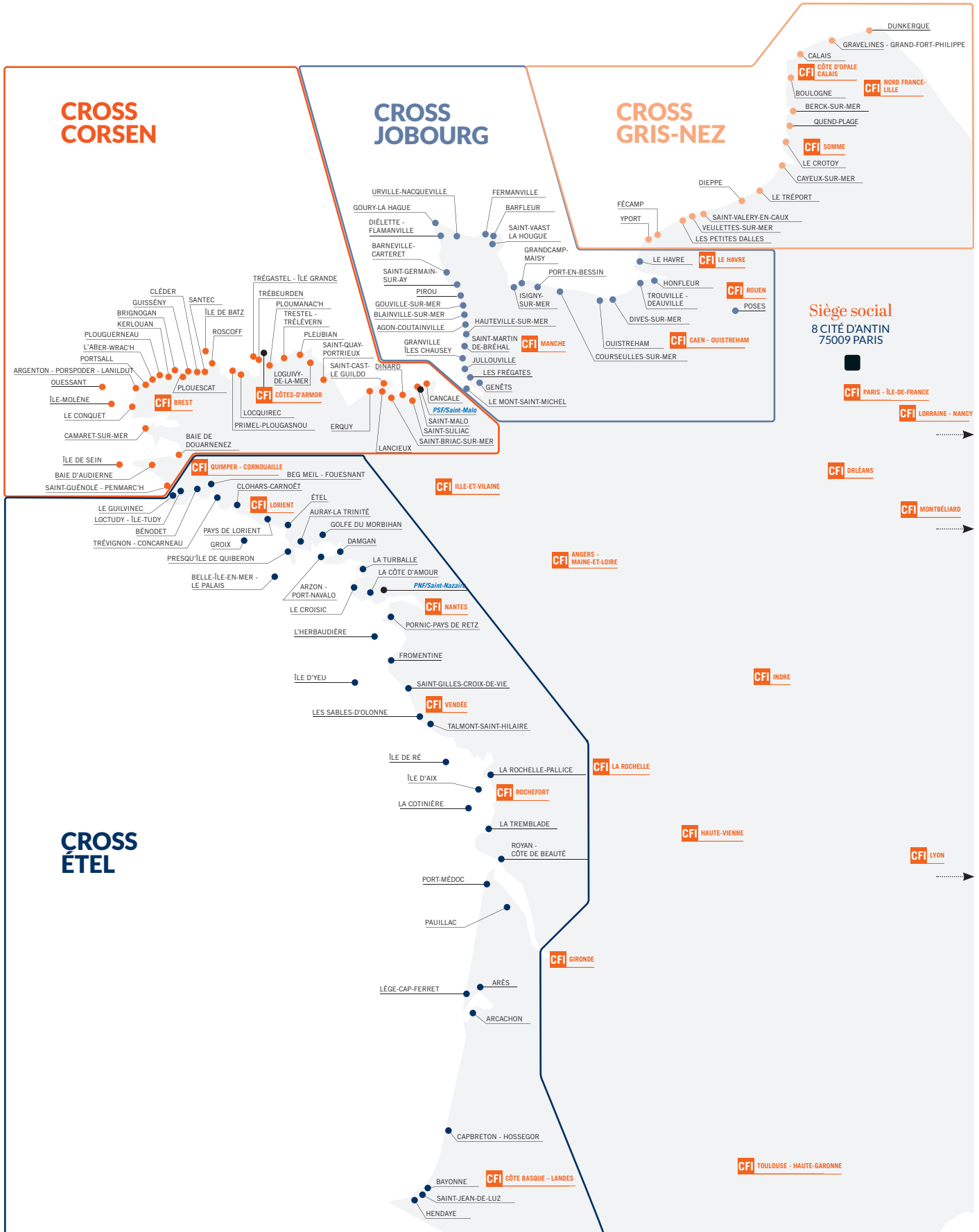
Drame des Sables-d'Olonne. Trois sauveteurs bénévoles décèdent.

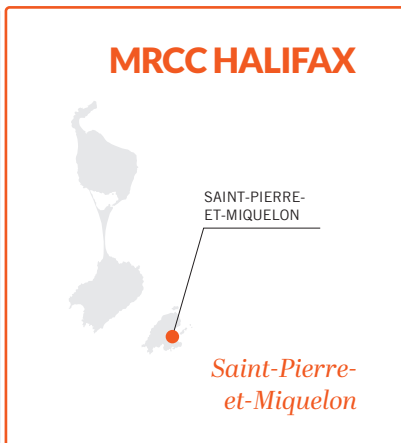
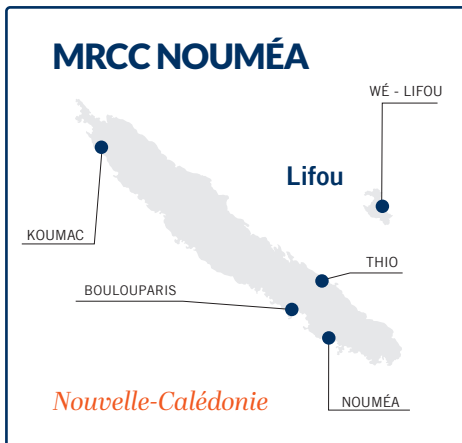
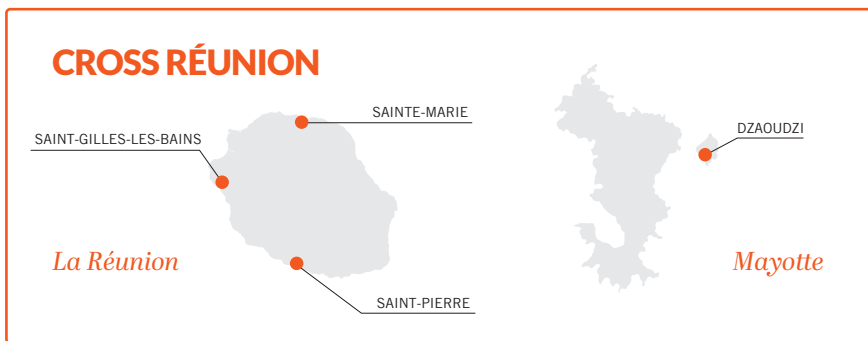
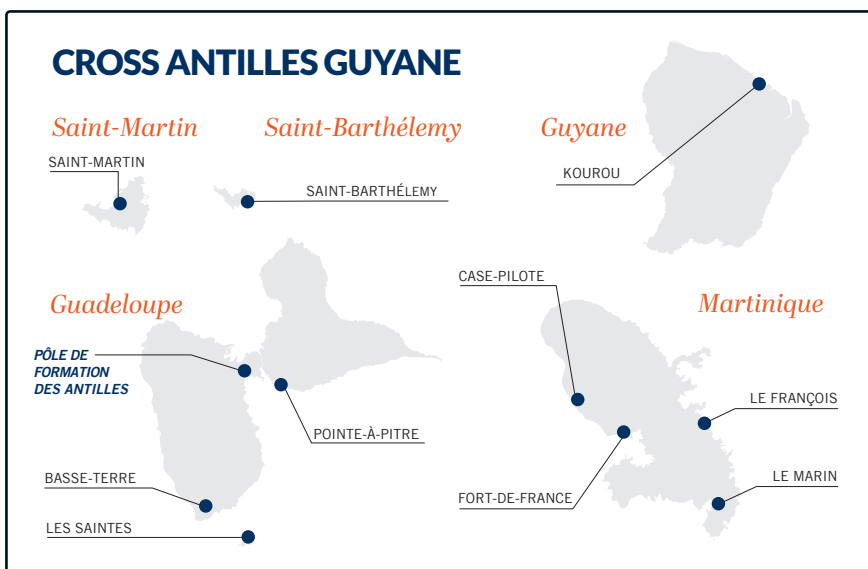
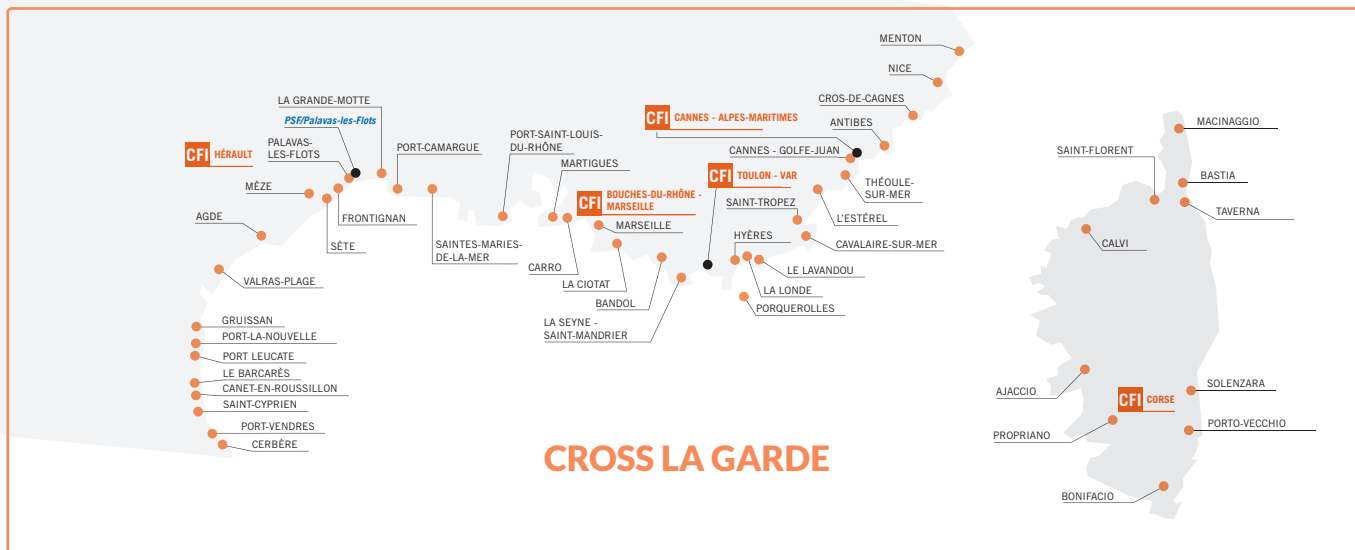
2023



Mise en service du premier navire de sauvetage hauturier de type 1 (NSH1), tête de série de la nouvelle flotte, à la station de L'Herbaudière, sur l'île de Noirmoutier.

# Un maillage territorial serré





**188**  
STATIONS DE SAUVETAGE PERMANENTES

+

**18**  
STATIONS DE SAUVETAGE SAISONNIÈRES

+

**32**  
CENTRES DE FORMATION ET D'INTERVENTION

+

**1**  
SIÈGE

+

**1**  
PÔLE DE FORMATION À SAINT-NAZAIRE

+

**2**  
ATELIERS DE RÉPARATION NAVALE À SAINT-MALO ET PALAVAS-LES-FLOTS

NB : Les représentations ne sont pas à l'échelle.

# Ils font la SNSM

**11 000**  
*bénévoles*

**6 200**

BÉNÉVOLES DÉDIÉS AU  
SAUVETAGE AU LARGE

Opérationnels, formateurs,  
cadres, autres



© Brigitte Guillemot ↑

**4 400**

BÉNÉVOLES DÉDIÉS AU  
SAUVETAGE LITTORAL

Opérationnels, secouristes,  
formateurs, logisticiens, autres



© Emin Özmen / Magnum Photos ↑

**400**

BÉNÉVOLES FONCTIONNELS  
ET OCCASIONNELS

## LETTRES DE MISSION

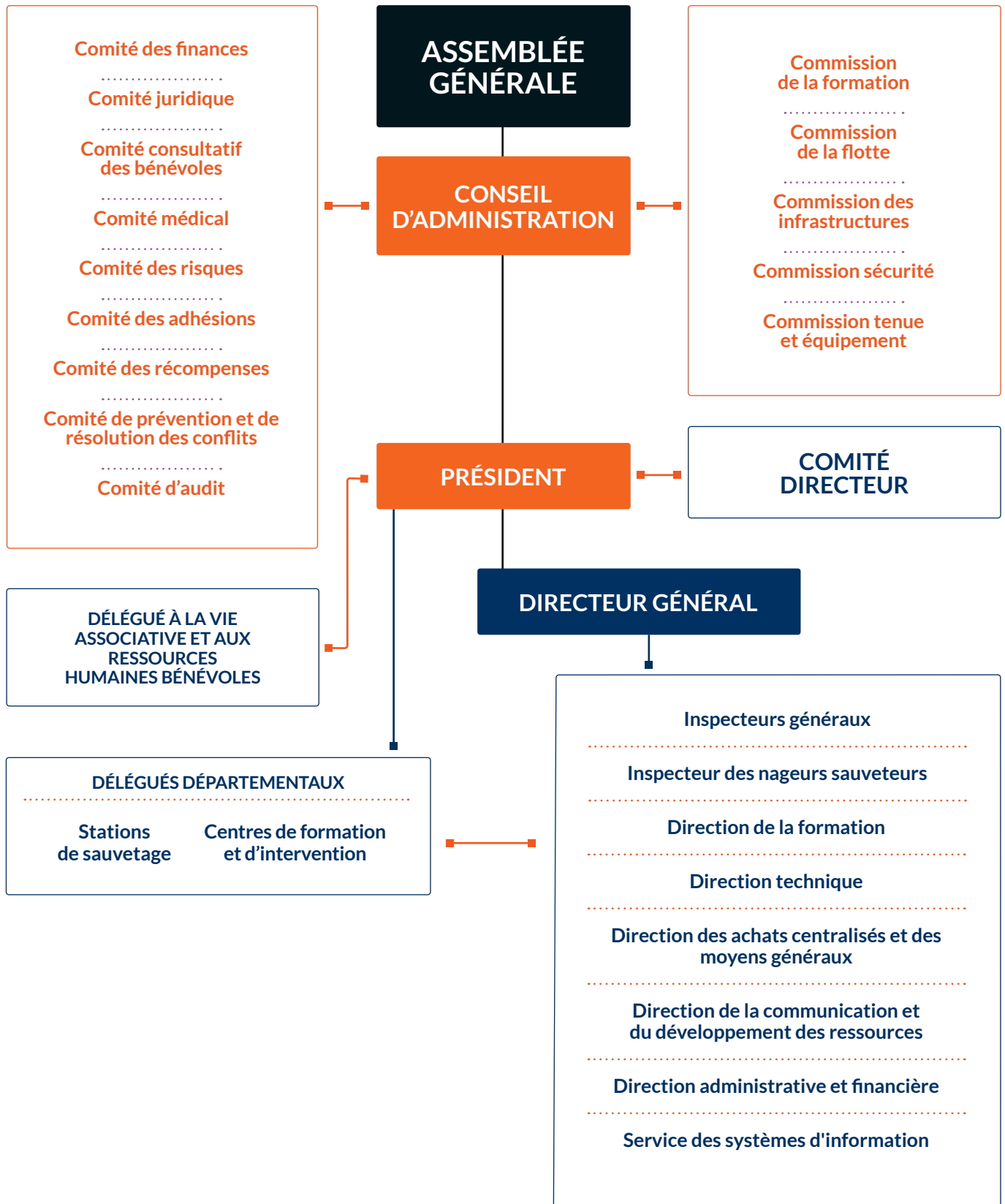
Les structures locales de la SNSM (délégations départementales, stations et CFI) n'ont pas de personnalité juridique propre, et agissent par délégation et sous le contrôle du Conseil d'administration de l'association. Les délégués départementaux, présidents des stations, directeurs des CFI, patrons d'équipage

et trésoriers disposent d'une lettre de mission du président national, valable pour une durée de 6 ans et renouvelable de façon expresse. Elle leur permet de représenter l'association auprès des acteurs locaux ou régionaux et de conduire leurs missions. Ils sont tous bénévoles.



# Organisation

## La gouvernance



# Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 24 membres élus. Le président national y convie également 5 invités issus des ministères de tutelle de la SNSM (secrétariat d'État à la Mer, ministère de l'Intérieur, ministère des Armées).

## Membres élus

Premier collège des membres actifs		Date d'élection
1.	<b>ALLARD Paul</b> , président station de Calvi	11/06/2022
2.	<b>BONNEAU Christian</b> , formateur au CFI de Brest	11/06/2022
3.	<b>CAPDEVILLE Philippe</b> , patron titulaire station de Ouistreham	11/06/2022
4.	<b>CEGARRA Alain</b> , secrétaire station de l'Île de Ré	11/06/2022
5.	<b>CERCIO Jean-Luc</b> , président station de Bandol	11/06/2022
6.	<b>CHARPENTIER Laurent</b> , patron suppléant station du Pays de Lorient	11/06/2022
7.	<b>CHEVALLIER Éric</b> , président station du Tréport	11/06/2022
8.	<b>CLAQUIN Bruno</b> , président station de la Baie d'Audierne	11/06/2022
9.	<b>LAURENT Brigitte</b> , formatrice et psychologue CFI de La Rochelle	11/06/2022
10.	<b>LÉONARD Damien</b> , patron suppléant station Pirou	11/06/2022
11.	<b>MACHEFAUX Philippe</b> , président station de La Rochelle	11/06/2022
12.	<b>MEVEL Anaïs</b> , directrice adjointe du CFI de l'Indre	11/06/2022
13.	<b>PITHOIS Jacques</b> , station de La Turballe, candidat trésorier SNSM	11/06/2022
14.	<b>PRIGENT Yves</b> , patron titulaire station de L'Aber-Wrac'h	11/06/2022
15.	<b>ROSTAIN Gildas</b> , président station saisonnière de Port Manec'h	11/06/2022
16.	<b>ROUSSARIE Pierre-Jean</b> , canotier station d'Arcachon	11/06/2022
Second collège des autres membres		Date d'élection
17.	<b>BARADUC Bruno</b> , administrateur général des affaires maritimes	11/06/2022
18.	<b>BOUVIER Vincent</b> , préfet, conseiller à la Cour des comptes	11/06/2022
19.	<b>DE OLIVEIRA Emmanuel</b> , ancien préfet maritime	11/06/2022
20.	<b>DUPEYRAT Irma</b> , ancienne cadre dirigeante EDF	11/06/2022
21.	<b>HÉRAL Philippe</b> , avocat, président du Yacht Club de France	11/06/2022
22.	<b>LE BRIS Gwen</b> , canotière station Plouguerneau	11/06/2022
23.	<b>LECLERCQ Xavier</b> , cadre dirigeant CMA-CGM	11/06/2022
24.	<b>MONCANY DE ST-A. Frédéric</b> , président de l'École nationale supérieure maritime	11/06/2022

## Invités permanents

**Jean-Emmanuel Perrin**, adjoint Action de l'État en mer auprès du sous-chef d'état-major Opérations aéronavales, représentant le chef d'état-major de la Marine nationale

**Éric Banel**, directeur des Affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

**Emmanuel Gilbert**, chef de l'organisme Secmar, représentant le secrétaire général de la mer

**Guillaume Sellier**, inspecteur général des Affaires maritimes

**Loïc Chapelon**, représentant le directeur de la Sécurité civile et de la gestion des crises

# Délégations départementales

Corps intermédiaire entre la gouvernance et les entités locales, les 26 délégués départementaux représentent l'association auprès des stations et des CFI. Ils sont nommés par le président de la SNSM, après avis des inspecteurs généraux concernés, et participent aux contrôles administratif et fonctionnel des stations de sauvetage et CFI de leur département.

# Comités et commissions

Des comités et commissions consultatifs éclairent les décisions du Conseil d'administration. Présidés par un des membres de ce dernier, ils sont composés d'au moins 5 membres bénévoles issus des structures locales et d'un ou de plusieurs représentants des services centraux.

## LES COMITÉS ORGANIQUES

**Le comité des finances** se réunit avant chaque Conseil d'administration afin d'analyser la situation financière de l'association et d'étudier toute question ayant une incidence sur les équilibres financiers de la SNSM.

**Le comité juridique** suit les affaires contentieuses et appelle l'attention de la gouvernance sur toute situation exposant l'association à un risque juridique.

**Le comité consultatif des bénévoles** permet au conseil d'administration de recueillir l'avis des bénévoles préalablement à la mise en œuvre des réformes et projets nouveaux.

**Le comité médical**, composé de médecins référents auprès des délégués départementaux, apporte une expertise et propose les évolutions nécessaires à la prise en charge des blessés dans le cadre des interventions de sauvetage, des évacuations et des transports sanitaires, mais également en ce qui concerne les sujets relatifs à l'aptitude médicale des sauveteurs ou à la préservation de leur santé dans le cadre des interventions de sauvetage.



© Laurent Charpentier ↑

**Le comité des risques** dresse une cartographie des risques pour l'association, évalue leurs impacts, leurs probabilités d'occurrence et d'échéance. Il propose des actions préventives au Conseil d'administration.

**Le comité des adhésions** instruit les demandes d'adhésion, de renouvellement d'adhésion ou de démission, et arrête chaque année la liste à jour des membres actifs de l'association, en vue de l'Assemblée générale.

**Le comité des récompenses** analyse les propositions de récompenses et leur gradation exprimées par l'ensemble des présidents des stations de sauvetage, les directeurs des centres de formation et d'intervention, ainsi que les délégués départementaux. Ces propositions sont classées selon leur importance, en distinguant les bénévoles qui se sont illustrés dans des faits de sauvetage ou pour leur engagement exceptionnel au sein de leur entité d'appartenance.

**Le comité de prévention et de résolution des conflits** contribue à une résolution juste et harmonieuse des conflits qui peuvent naître au sein des équipes bénévoles et qui n'ont pas trouvé de résolution lors d'une médiation à l'échelon local ou départemental.

**Le comité d'audit** analyse le bilan du contrôle interne conduit par l'équipe d'auditeurs internes bénévoles. En lien avec la cartographie des risques, il établit la liste des contrôles à effectuer l'année suivante et définit les structures locales qui seront auditées. Chaque rapport d'audit précise les constats effectués, les écarts au référentiel et propose des recommandations.

## LES COMMISSIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

**La commission de la formation** s'assure de la pertinence des parcours et des contenus des formations proposés aux sauveteurs, au regard de leurs compétences et des caractéristiques des interventions de la SNSM.

**La commission de la flotte** a pour mission de définir, pour les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration, les caractéristiques de la flotte de sauvetage afin qu'elle réponde au juste besoin de nos interventions, garantisse la sécurité des sauveteurs comme des personnes secourues et que sa maintenance soit facilitée, compte tenu de la complexité croissante des équipements embarqués.

**La commission des infrastructures** recense les besoins en infrastructures de l'association et en propose l'évolution au Conseil d'administration.

**La commission sécurité** participe à l'analyse des retours d'expérience (RETEX) à la suite d'incidents ou d'accidents, émet des avis sur les documents en cours d'élaboration en lien avec la sécurité et contribue à la démarche de prévention de la SNSM.

**La commission tenue et équipement** prend part à la préparation des orientations et décisions dans le domaine des tenues des équipages et de leurs équipements de sauvetage et de survie, en entraînement et en intervention. Elle exprime un avis sur les nouveaux équipements en service et leur utilisation. Elle suit la mise en place de référentiels. Elle est force de proposition pour des projets de tenues et d'équipements innovants.



© Marianne Cossin ↑

# Organisation

## Ils nous soutiennent

Donateurs, partenaires institutionnels et privés, un grand merci ! Votre générosité permet aux Sauveteurs en Mer d'assurer la sécurité de tous, en mer et sur les plages. Votre soutien est indispensable à la pérennité de notre modèle bénévole.

## Donateurs individuels

Les donateurs de la SNSM représentent un pilier essentiel à l'accomplissement de nos missions. C'est pourquoi, au nom de l'ensemble des bénévoles de la SNSM, nous leur adressons nos plus vifs remerciements pour leur fidélité.

### TÉMOIGNAGES DE DONATEURS

« Je viens de faire un don à la SNSM. Mon père de son vivant avait beaucoup d'admiration pour vous. En sa mémoire, je continue à soutenir votre travail formidable. En août 2022, j'ai rencontré une jeune sauveteuse, prénommée Lucie, sur la plage d'Équiheh, dans le Pas-de-Calais. Elle était d'une humanité incroyable et lumineuse malgré une tragédie familiale. Elle m'a aidée lors d'un problème de santé sur la plage. Continuez votre travail. »

A. F. A.

« Avec ma femme, nous avons la chance d'habiter à Lanester, près de Lorient, à dix minutes du bord de mer. À Larmor-Plage, où nous allons marcher, nous voyons très régulièrement les courageux sauveteurs de la station de Lorient qui s'entraînent par tous les temps. Tous nos encouragements et admiration. »

D. D.

« Je suis Nantais, j'ai 59 ans et ai toujours passé mes vacances au bord de la mer. C'est aujourd'hui encore le cas aux Sables-d'Olonne et à La Baule. Je soutiens chaque mois la station des Sables, où je ne manque pas de saluer les sauveteurs en été. J'ai lu le récit de l'acte courageux des sauveteurs à Pornic, où je me suis baigné pendant des années. Je tiens, par mes dons, à montrer mon respect et mon admiration quant au travail et à l'engagement de ces jeunes valeureux, risquant eux-mêmes leur vie pour sauver celle des autres. »

B. C.

« J'ai 91 ans et ai pratiqué la navigation de plaisance pendant près de cinquante ans. J'ai réalisé deux traversées de l'océan Atlantique et de nombreuses croisières en Méditerranée. Bien que n'ayant jamais eu recours aux services de la SNSM, j'ai toujours admiré le courage et le dévouement des sauveteurs. »

R. C.

## Partenaires privés

Nous souhaitons remercier dans cette rubrique les entreprises qui nous accompagnent au quotidien et permettent aux Sauveteurs en Mer de poursuivre leurs missions dans de bonnes conditions.

Qu'elles aient opté pour un mécénat financier, un mécénat en nature, un mécénat de compétences (mise à disposition de collaborateurs au profit de notre association sur leur temps de travail), un produit partage (somme versée à notre association par une entreprise à chaque vente d'un de ses produits ou services), un arrondi de caisse ou bien encore un défi solidaire, leur soutien est indispensable à la pérennité de notre modèle bénévole.



Essentiel pour moi



# Partenaires institutionnels

La SNSM assure une mission de service public. Pour la mener à bien, elle fait appel à la générosité du public et reçoit des financements d'organismes publics nationaux et locaux, qui participent ainsi à la sécurisation de leurs territoires.

## ÉTAT



## RÉGIONS



## DÉPARTEMENTS



## STRUCTURES PUBLIQUES



Les comptes de la SNSM sont contrôlés par le cabinet PKF Arsilon, commissaire aux comptes.

PKF ARSILON

Toutes les informations comptables et financières sont disponibles sur le site Internet [www.snsm.org](http://www.snsm.org) ou peuvent être obtenues sur simple demande écrite au service des relations donateurs.



Afin d'apporter toute la transparence sur ses pratiques, en matière de gouvernance et de collecte de fonds notamment, la SNSM a adopté une charte de déontologie, placée sous l'autorité de son Conseil d'administration. Elle est consultable sur le site Internet [www.snsm.org](http://www.snsm.org).



RAPPORT  
ANNUEL  
2023

Les

Les Sauveteurs en Mer - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Sauveteurs

8 cité d'Antin, 75009 Paris

en Mer

Tél. : 01 56 02 64 64

Directeur de la publication :  
Emmanuel de Oliveira.

Responsable du numéro :  
Marc Sauvagnac.

Rédaction :  
Nicolas Sivan.

Conception graphique :  
Springer&Co.

Dépôt légal : juin 2024.  
ISSN : 2646-6260.



[WWW.SNSM.ORG](http://WWW.SNSM.ORG)